

Arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne

NOR: DEVL1325485A

Version consolidée au 18 octobre 2018

Le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne,
 Vu la directive-cadre européenne sur l'eau n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
 Vu les articles L. 214-17 et R. 214-107 et suivants du code de l'environnement ;
 Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne approuvé par arrêté préfectoral du 1er décembre 2009, notamment la disposition C55 du chapitre 5 ainsi que les listes C32, C40A et C40B et les cartes associées ;
 Vu les schémas d'aménagement et de gestion des eaux approuvés sur le bassin ;
 Vu les avant-projets de liste transmis par les préfets à l'issue des concertations départementales qui se sont déroulées de septembre 2010 à février 2011 et les observations formulées à ces occasions ;
 Vu l'harmonisation des avant-projets départementaux par la commission administrative de bassin du 21 juin 2011 ;
 Vu l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau sur le bassin Adour-Garonne ;
 Vu les avis des assemblées et organismes consultés du 28 septembre 2012 au 2 février 2013 ;
 Vu les avis du public consulté du 6 février au 1er mars 2013 ;
 Vu l'avis de la commission administrative de bassin du 15 mai 2013 ;
 Vu l'avis du comité de bassin du 8 juillet 2013 ;
 Vu le document technique d'accompagnement des classements ;
 Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, délégué de bassin Adour-Garonne,
 Arrête :

Article 1

L'annexe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Article 2

La mention : « le cours d'eau X et ses affluents » implique que sont considérés comme affluents tous les affluents et sous-affluents correspondant à l'ensemble du bassin hydrographique amont dans la section où le cours d'eau est classé.
 La mention : « le cours d'eau X et ses affluents à l'exception du cours d'eau (ou du tronçon de cours d'eau) Y » n'exclut que le cours d'eau ou la portion de cours d'eau désignée. Sauf précision contraire, les affluents et sous-affluents du tronçon exclu sont concernés par le classement.

Article 3

Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, au sens du présent arrêté, incluent leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de la majeure partie ou d'une partie significative du débit de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

Article 4

L'étude de l'impact des classements et le document technique d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et des consultations locales ainsi que la cartographie des cours d'eau listés sont consultables sur le site internet <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>, de la DREAL Midi-Pyrénées, DREAL de bassin Adour-Garonne. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL Midi-Pyrénées, 1, rue de la Cité-Administrative, bâtiment G, 31000 Toulouse, ainsi que dans les préfectures des départements aux adresses suivantes :

DÉPARTEMENT	ADRESSE	CODE POSTAL ET VILLE
Ariège	2, rue de la Préfecture, BP 87	09007 Foix Cedex
Aude	52, rue Jean-Bringer	11012 Carcassonne Cedex
Aveyron	Place Charles-de-Gaulle, BP 715	12007 Rodez Cedex

Cantal	Place de la Préfecture, BP 529	15005 Aurillac Cedex
Charente	7-9, rue de la Préfecture	16017 Angoulême Cedex
Charente-Maritime	38, rue Réaumur, BP 501	17017 La Rochelle Cedex
Corrèze	Rue Souham	19012 Tulle Cedex
Creuse	Place Louis-Lacrocq	23011 Guéret Cedex
Dordogne	2, rue Paul-Louis-Courier	24016 Périgueux Cedex
Gard	10, avenue Feuchères	30045 Nîmes Cedex 9
Haute-Garonne	Place Saint-Etienne	31038 Toulouse Cedex
Gers	Place du Préfet-Erignac, BP 322	32007 Auch Cedex
Gironde	Esplanade Charles-de-Gaulle	33077 Bordeaux Cedex
Hérault	34, place des Martyrs-de-la-Résistance	34062 Montpellier Cedex 2
Landes	24-26, rue Victor-Hugo	40021 Mont-de-Marsan Cedex
Lot	Place Chapou	46009 Cahors Cedex
Lot-et-Garonne	Place Verdun	47920 Agen Cedex 9
Lozère	2, rue de la Rovère	48005 Mende Cedex
Puy-de-Dôme	18, boulevard Desaix	63033 Clermont-Ferrand
Pyrénées-Atlantiques	2, rue du Maréchal-Joffre	64021 Pau Cedex
Hautes-Pyrénées	Place du Général-de-Gaulle, BP 1350	65013 Tarbes Cedex
Deux-Sèvres	4, rue Du Guesclin	79099 Niort Cedex 9
Tarn	Place de la Préfecture	81013 Albi Cedex
Tarn-et-Garonne	2, boulevard de Midi-Pyrénées, BP 779	82013 Montauban
Vienne	Place Aristide-Briand	86021 Poitiers Cedex
Haute-Vienne	1, rue de la Préfecture	87031 Limoges Cedex

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois

à compter de sa date de publication.

Article 6

Les préfets des départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, des Landes, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Lozère, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, de la Vienne et de la Haute-Vienne, les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

► Annexe

LISTE DES COURS D'EAU MENTIONNÉE AU 1^o DU I DE L'ARTICLE L. 214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ÉTABLIE POUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE

Commission territoriale: Adour	
Cours d'eau principal	S001 Q---0000 L'Adour à l'aval de la confluence du ruisseau de Hourclat (65), y compris son débouché maritime
Adour Atlantique	B0955 Q8020640 Le ruisseau Quihilliri et ses affluents
	S012 Q8--0250 La Bidouze du pont de la RD 933 (commune Uhart-Mixe) jusqu'à sa confluence avec l'Adour
	B0151 Q8--0250 La Bidouze et ses affluents à l'amont du pont de la RD933 (commune Uhart-Mixe), à l'exclusion de l'Ispatchoury et de ses affluents
	S013 Q82-0400 Le Lihoury
	MA0357 Q8300500 L'Estey Rouge
	S014 Q83-0400 L'Aran (ou Joyeuse)
	MA0360 Q83-0430 L'Arnavy
	MA0361 Q8350530 Le ruisseau du Termi
	MA0362 Q8360500 Le canal du Moulin de Biaudos (ou Ynis)
	MA0363 Q8365001 Le bras de l'Adour en aval de la confluence de l'Ynis
	MA0364 Q8390502 L'Estey de Naciet
	MA0365 Q8390512 L'Estey de Puntet
	MA0366 Q8390522 L'Estey de Lion
	MA0367 Q8390532 L'Estey de Save
	MA0368 Q8390552 Le canal de la Made
	MA0369 Q8390572 L'Estey de Pierras
	MA0370 Q8390640 Le ruisseau de Portou
	MA0371 Q90-0400 La Nive d'Arnéguy
	N190 Q90-0400_z Les affluents de la Nive d'Arnéguy, à l'exclusion du ruisseau de Pagola (Q9070500)
	MA2106 Q9010500 L'Esterenguibel à l'aval de sa confluence avec l'Indabordako Erreka
	B0147 Q9010500 L'Esterenguibel et ses affluents à l'amont de sa confluence avec l'Indabordako Erreka (inclus)
	S015 Q9--0250 La Nive à l'aval de sa confluence avec la Nive d'Arnéguy
	MA2112 Q9--0250 La Nive (Nive de Béhérobie) de sa confluence avec la Nive d'Arnéguy jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Mendiola
	B0144 Q9--0250 La Nive de Béhérobie et ses affluents à l'amont de la confluence du Mendiola (inclus), à l'exclusion de l'Esterenguibel* et de ses affluents*
	MA2108 Q9030500 Le Laurhibar à l'aval du barrage d'Erromatèguia
	B0143 Q9030500 Le Laurhibar et ses affluents à l'amont du barrage d'Erromatèguia, à l'exclusion du Laurhibar entre le pont du lieu-dit Echebestéa (alt 325m) et la confluence de l'Urrutiko Erreka.
	MA0377 Q91-0400 La Nive des Aldudes à l'aval du pont des Aldudes (pont du CD58)
N189 Q91-0400_z Les affluents de la Nive des Aldudes, à l'exclusion du Bihunseguiko Erreka, de l'imilztegiko Erreka, de l'Urbeltch et du Belechiro Erreka	
B0148 Q92-0400 Le Lakako Erreka et ses affluents	

	B0149 Q92-0430 Le Bastan de la frontière espagnole (commune de Bidaray) jusqu'au pont d'Enfer
	MA2110 Q92-0430 Le Bastan à l'aval du pont d'Enfer
Adour	B0003 Q--0000 L'Adour de Payolle et ses affluents à l'amont de la prise d'eau de Pradille, à l'exclusion de la Gaoube en amont de la cote NGF 1650 et du ruisseau d'Artigou* et de ses affluents*
	DCE46 Q0000530 Le ruisseau d'Artigou et ses affluents
	C0339 Q0000630 La Gaoubole
	B0004 Q0000640 Le ruisseau de Hourclat
	B0007 Q00-0400 L'Adour de Lesponne et ses affluents à l'aval du Pich d'Ouscouaou, à l'exclusion du Lhécou et de ses affluents
	R037 Q0010500 L'Adour du Tourmalet en aval du barrage d'Artigues
	B0008 Q0010510 Le Garet
	R040 Q0010530 Le ruisseau d'Arizes
	B0005 Q0020500 Le May d'Escaret
	B0006 Q0020510 Le ruisseau d'Arrimoula
	C0340 Q0020540 La gorge du Hourc
	S002 Q0--0250 L'Arros de sa confluence avec l'Adour jusqu'au pont de la RN 21 à Villecomtal-sur-Arros (32)
	S003 Q0--0250 L'Arros du pont de la RN 21 à Villecomtal-sur-Arros (32) jusqu'à sa source
	N201 Q0--0250_z Les affluents de l'Arros en amont du Laca (inclus)
	R038 Q0100500 Le ruisseau Serris
	R039 Q0100520 Le Lhéris
	B0009 Q0110500 L'Oussouet et ses affluents, à l'exclusion de l'Anou
	B0010 Q0110710 La Douloustre
	S005 Q02-0400 L'Echez de sa confluence avec l'Adour jusqu'à sa confluence avec l'Aube
	B0073 Q02-0400 L'Echez et ses affluents à l'amont de la confluence de l'Aube (exclue*)
	N200 Q0210520 L'Aube
	B0075 Q0210580 La Geune et ses affluents à l'amont de la confluence du ruisseau des Graves (inclus)
	B0076 Q0220590 Le Souy et ses affluents à l'amont du pont de l'autoroute A64
	B0081 Q0220620 Le Riu Tort
	B0077 Q0220700 Le ruisseau de Létou et ses affluents
	B0001 Q0250530 Le Lombré et ses affluents
	N062 Q0260500 La Luzerte
	C0346 Q0520580 Le ruisseau de Coustalat
	C0345 Q0520590 Le ruisseau Chauquet
	C0344 Q0520610 Le Lenet
	C0343 Q0520630 Le ruisseau de Ricaud
	C0342 Q0520640 La Sègue
	C0347 Q0520720 La Goute
	N177 Q0530500 L'arrêt (Tournay)
	N069 Q0540510 Le ruisseau Barran
	B0035 Q0550500 L'Arrêt-Darré de sa source à sa confluence avec le ruisseau de la Grave
	N068 Q0560500 L'Allier
	MA0288 Q06-0400 Le Bouès à l'aval de la limite départementale entre le Gers et les Hautes Pyrénées
	H050 Q0640620 Le ruisseau Lahissotte
	B0156 Q0650560 Le ruisseau des Alems

	B0175 Q0740500 Le Pesqué
	S006 Q10-0400 Le Léés (de Lembeye) de sa confluence avec l'Adour jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Labadie
	B0087 Q10-0400 Le Léés (de Lembeye) à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Labadie
	MA2093 Q10-0430 Le Larcis de sa confluence avec le Léés (de Lembeye) jusqu'au lac de Bassillon (exclu)
	B0153 Q10-0430 Le Larcis à l'amont du Lac de Bassillon (exclu)
	S007 Q10-0460 Le Léés (de Garlin) de sa confluence avec le Léés (de Lembeye) jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Mondane
	B0083 Q10-0460 Le Grand Léés et le ruisseau de Mondane à l'amont de leur confluence.
	MA0294 Q1010580 Le Petit Léés à l'aval du lac de Peyrelongue
	B0082 Q1020620 Le ruisseau de Larrigan
	B0084 Q1070600 Le ruisseau de Marchet en aval du lieu-dit Richard
	B0088 Q1080540 Le ruisseau de Culay et ses affluents
	MA0295 Q1080590 Le petit Léés (et ruisseau de Laas) en aval de la retenue des Trois Seigneurs (commune de Cosledaa-Lube-Boast)
	MA0296 Q12-0400 Le Bahus à l'aval du vieux moulin (commune de Classun)
	S008 Q13-0400 Le Gabas du pont de la RD7 (commune de Gabaston) jusqu'à sa confluence avec l'Adour
	S009 Q30-0400 Le Louts du pont de la D946 (commune d'Arzacq-Arraziguet) jusqu'à sa confluence avec l'Adour
	S010 Q3--0250 Le Luy (puis Luy de France) de sa confluence avec le ruisseau de la Bourie (commune de Maucor) jusqu'à sa confluence avec l'Adour
	B0086 Q3220540 Le ruisseau de Séby
	B0085 Q3220600 Le Riumayou
	S011 Q33-0400 Le Luy de Béarn
Midouze	B0173 Q20-0430 L'Izaute et ses affluents
	MA0301 Q2--0250 La Midouze à l'aval de sa confluence avec la Douze (commune de Mont-de-Marsan)
	MA0302 Q2--0250 Le Midou puis Midour dans la partie gersoise à l'aval du pont de la RD37 (commune de Beaumarchés)
	S062 Q2--0290 La Douze en amont de la confluence avec l'Estampon
	B0218 Q2--0290 La Douze et ses affluents à l'aval de sa confluence avec l'Estampon (inclus)
	N054 Q2030600 Le ruisseau de Montjot (ou ruisseau de la Coume Grande) et ses affluents
	B0172 Q2050500 Le ruisseau de Saint-Aubin
	B0176 Q2110500 L'Estang à l'amont du moulin de l'Artigole (commune d'Estang)
	N059 Q2160540 Le ruisseau du Penin
	B0177 Q2240520 Le Maignan
	B0178 Q2250580 Le ruisseau du Sablé
	B0217 Q25-0430 Le ruisseau de l'Estrigon et ses affluents
	T019 Q25-0460 Le Geloux à l'aval de sa confluence avec le Marc
	T015 Q2570650 Le Counten
	T016 Q2570660 Le Larriague en aval de la piste au lieu-dit Bardet
	T017 Q2580500 La Touperie en aval du lieu-dit Chaoulo
	T018 Q2580510 La Hougarde
	T012 Q26-0400 Le Bès à l'aval de sa confluence avec le ruisseau du Bos
	MA2115 Q26-0400 Le Bès à l'amont de la confluence du ruisseau du Bos
	T014 Q2630500 Le Bès d'Arengosse en aval de sa confluence avec le ruisseau des Saucettes
	DCE15 Q2630520 Le ruisseau des Saucettes et ses affluents
	DCE14 Q2630580 Le ruisseau de Cante-Cigale et ses affluents

	T013 Q2640580 Le ruisseau de Lassus en aval de sa confluence avec le ruisseau de Capet
	DCE09 Q2650500 Le ruisseau d'Holles (ou du Goutte) et ses affluents
Les Gaves	S016 Q---0100 Le Gave de Pau (et les Gaves Réunis) à l'aval du pont de Saint-Sauveur (commune de Luz-Saint-Sauveur)
	B0045 Q---0100 Le Gave de Pau et ses affluents entre la confluence du ruisseau de Pailla (inclus) et le pont de Saussa (commune de Gèdre), à l'exclusion des Gaves d'Ossoue* et d'Aspé* et de leurs affluents* ainsi que des ruisseaux de Hount Grane et de Sarré
	DCE27 Q---0100 Le Gave de Pau et ses affluents à l'amont du ruisseau de Pailla* (exclu)
	S077 Q---0150 Gave d'ossau à l'aval du Barrage de Ponsa (commune de Louvie-Juzon) puis Gave d'Oloron sur tout son cours
	B0089 Q---0150 Le Gave du Brousset et ses affluents à l'amont de la centrale électrique de Pont-de-Camps
	B0040 Q4020500 Le Gave d'Ossoue et ses affluents en aval de la confluence du ruisseau de Lourdes (inclus)
	B0039 Q4020500 Le Barranco d'Ossoue et ses affluents à l'amont du barrage d'Ossoue
	B0041 Q4020620 Le ruisseau du Pointu et ses affluents en amont de la prise d'eau EDF de Tapou
	B0042 Q4020640 Le ruisseau du Labassa
	B0044 Q4020650 Le ruisseau de Millas et ses affluents
	B0043 Q4020670 Le ruisseau de la Quieu
	DCE28 Q4040500 Le Gave d'Aspé et ses affluents en amont du pont de Saugué
	B0047 Q4060500 Le Mouscan
	B0046 Q41-0400 Le gave de Héas et ses affluents à l'amont du pont de la RD 921
	B0049 Q4210500 Le Bat Barrada et ses affluents à l'amont de la prise d'eau EDF de Pragnères
	B0050 Q4210540 Le ruisseau de Bachebirou et ses affluents
	B0052 Q4220500 Le ruisseau de Lita d'Aygue
	B0051 Q4220510 Le ruisseau de Litouèse
	B0054 Q4220540 L'arriou Maou
	B0055 Q4230500 Le ruisseau Mensongé
	B0056 Q4230510 L'Yse et ses affluents
	B0951 Q4310500 Le ruisseau Dets Coubous et ses affluents
	B0952 Q4320500 Le ruisseau de la Glère et ses affluents
	C0327 Q4320510 Le ruisseau d'Aygat
	C0329 Q4320550 Le ruisseau Souères
	C0330 Q4320560 Le ruisseau de l'Hourou
	C0331 Q4320570 Le ruisseau du Pontis
	B0058 Q4330500 Le Bastan de Sers et ses affluents à l'amont de la confluence des ruisseaux de Hourcade et d'Arbérouse (inclus)
	B0059 Q4330550 Le ruisseau de Bolou et ses affluents
	C0332 Q4330580 L'Escalère
	B0060 Q4330600 Le Trabesse et ses affluents
	B0061 Q4400500 Le ruisseau de Bernazau et ses affluents
	C0333 Q4400570 Le ruisseau d'Escalère
	C0334 Q4410540 Le ruisseau de Lisse
	C0335 Q4410560 Le ruisseau de Barets
	C0326 Q4410580 Le ruisseau du Plaa
	C0325 Q4410590 Le ruisseau d'Aygue Pich
	C0324 Q4410610 Le ruisseau de Guille Nère
	C0323 Q4410620 Le ruisseau de Cante Arrouye
	C0322 Q4410650 Le ruisseau de Bayet

R063 Q4420500 Le ruisseau d'Isaby de sa confluence avec l'Arriu Mau jusqu'à sa confluence avec le Gave de Pau
B0062 Q4420500 Le ruisseau d'Isaby et ses affluents à l'amont de l'Arriu Mau (inclus)
B0063 Q4420540 Le Malin et ses affluents
R025 Q4430540 Les ruisseaux d'Aygueberden, d'Estios et des Bariquères et leurs affluents
MA0318 Q45-0400 Le Gave de Cauterets en aval du barrage de Calypso
B0064 Q45-0400 Le Gave de Cauterets et ses affluents à l'amont du pont de la Raillère
B0065 Q4550500 Le Gave de Cambasque et ses affluents à l'amont du ruisseau de Cinquet (inclus)
C0316 Q4560530 Le ruisseau de Catarrabes
C0315 Q4560540 Le ruisseau de la Grabe
C0313 Q4560550 Le ruisseau de Bourg Débat
C0314 Q4560560 Le ruisseau d'Anapéou
C0317 Q4560570 Le ruisseau de Billou
C0318 Q4560590 Le ruisseau de la Moussouse
C0319 Q4560650 Le riu de Lassègues
C0321 Q4560700 Le Rioutou
C0320 Q4560710 Le ruisseau du Pouy
MA0319 Q46-0400 Le Gave d'Azun en aval de sa confluence avec le Gave d'Estaing
B0067 Q46-0400 Le Gave d'Azun et ses affluents à l'amont du barrage de Suyen
R199 Q46-0430 Le Gave d'Estaing de sa confluence avec le ruisseau de Hourques (ou d'Arriboncie) jusqu'à sa confluence avec le Gave d'Azun
B0066 Q46-0430 Le Gave d'Estaing et ses affluents à l'amont du ruisseau de Hourques ou d'Arriboncie (inclus)
C0301 Q4610540 La Goule Grosse
R030 Q4610550 Le ruisseau de la Lie
R029 Q4610580 Le ruisseau de Labas
C0302 Q4610690 Le ruisseau du Tachet
C0303 Q4620500 Le ruisseau de Labardaus
C0304 Q4620520 Le ruisseau d'Ourey
C0306 Q4620540 Le ruisseau de Peyrardoune
C0305 Q4620560 Le ruisseau des Blans
C0307 Q4620570 La Chourrière Dauradé
C0308 Q4620580 Le ruisseau de Baou
C0310 Q4620590 Le Laün
C0309 Q4620610 Le ruisseau de Bernet
R033 Q4620620 Le ruisseau des Barats
R034 Q4620630 Le ruisseau de Hoo
R032 Q4630610 Le ruisseau de Boularic
C0312 Q4630640 Le Sourdouet
C0311 Q4660640 Le ruisseau de Carasse
B0068 Q47-0400 Le ruisseau du Bergons et ses affluents à l'amont du pont de la RN 21 (commune d'Ost)
MA0320 Q47-0430 Le Nès (ou Neez) à l'aval immédiat de la station de traitement d'eau potable de la ville de Lourdes (altitude 500m)
B0069 Q47-0430 Le Nès (ou Neez) et ses affluents à l'amont de la confluence du Hourquet (inclus)
R036 Q4730510 Le ruisseau de Saint-Pastous
C0336 Q4730520 Le Riu Gros

C0337 Q4750520 Le ruisseau de Habouse
C0338 Q4750540 Le ruisseau de la Passade
R035 Q4750550 Le Louey
R027 Q4760620 Le Rieutord
B0071 Q4800500 Le ruisseau de Rieulhès et ses affluents
R028 Q4800520 Le ruisseau de Batmale
B0072 Q4800540 La Génie Longue et ses affluents
B0080 Q48-0400 L'Ouzom et ses affluents à l'aval de la confluence du Hougarou (exclu)
MA2099 Q50-0400 Le Bézé à l'aval de la confluence du Landistou
B0105 Q50-0400 Le Bézé et ses affluents à l'amont de la confluence du Landistou (inclus)
MA0324 Q51-0400 Le Lagoin
MA0326 Q5200500 Le Soust
S017 Q5210500 Le Nez à l'aval de l'Œil du Nez (commune de Rebenacq)
R217 Q5220500 Les Hiès et ses affluents
R219 Q5300510 La Juscle et ses affluents
MA0331 Q53-0400 La Bayse à l'aval du pont de la RD 24 (commune de Lasseube)
B0150 Q53-0400 La Bayse (ou ruisseau de la Bayse) et ses affluents à l'amont du pont de la RD 24 (commune de Lasseube)
B0198 Q5340500 La Baysère et ses affluents à l'amont de la confluence du ruisseau de Lassoure (inclus)
B0146 Q5340540 La Baylongue et ses affluents à l'amont de la confluence du ruisseau de Laring (inclus)
B0199 Q5360510 La lèze et ses affluents à l'amont du pont de la RD9 (commune de Cardesse)
MA0333 Q54-0400 Le Laâ à l'aval du pont de la RD111 (commune de Vieilleségur)
R216 Q5410500 La Geüle
B0097 Q6010540 L'Arrec de Condil
B0100 Q6020500 Le Gave de Bious et ses affluents à l'amont du barrage de Bious-Artigues
B0101 Q6020630 L'Arrec d'Aas
B0102 Q6020650 L'Arrec d'Aule
B0103 Q6020690 L'Arrec de Hourataterre
B0099 Q6020700 Le ruisseau de Magnabaigt et ses affluents
MA1006 Q6--0250 Le Gave d'Aspe à l'aval du Pont d'Urdo
D0519 Q6--0250 Le Gave d'Aspe et ses affluents à l'amont du barrage d'Anglus
B0108 Q6030500 L'Arrec Dayguebère
B0109 Q6030510 L'Arrec d'Er
B0110 Q6050510 L'Arrec de Gélan
B0111 Q6050520 L'Arrec de Gaziès à l'amont de la prise d'eau
B0112 Q6060500 Le ruisseau de Cotcharas et ses affluents à l'amont de la prise d'eau du Bitet
B0113 Q6060530 L'Arrec de Sesques à l'amont de la prise d'eau de Sesques
B0115 Q6070530 Le ruisseau de Leignièrès et ses affluents
B0114 Q6070570 L'Arrec de Bouerzy
B0116 Q6070580 L'Arrec de Besse à l'amont de la prise d'eau
B0119 Q6080620 La Sourde à l'amont du pont de la Sourde (commune des Eaux-Bonnes)
T010 Q6100500 L'Arrioutort et ses affluents à l'amont de la confluence avec l'Arrec de Béteret (inclus)
T011 Q6100540 Le ravin de Sieste et ses affluents en amont de la cascade de Sérès
B0203 Q6100580 Le Canceigt et ses affluents à l'amont de la confluence de l'Arrec de Serrémédât (inclus)
B0120 Q6110500 L'Arrec de Légnère

B0121 Q6110530 Le Lamay à l'amont du piège à sédiments RTM
B0122 Q6120500 L'Arriou Mage et ses affluents
B0123 Q6120590 Le ruisseau Caou Sèque
DCE10 Q6140500 L'Arrec de Lacerbelle et ses affluents
D0513 Q6200540 Le ruisseau d'Espelunguère de sa source à la centrale d'Estaens
D0518 Q6200550 Le ruisseau de Couecq de sa source à la prise d'eau
D0514 Q6200570 Le ruisseau de Lapachouaou
D0510 Q6200600 Le ruisseau d'Arnousse (ou Mayou) et ses affluents
D0509 Q6200660 Le Lary et ses affluents
D0515 Q6210500 Le Gave du Baralet de sa source à la prise d'eau
D0508 Q6210530 Le Secoue et ses affluents à l'amont de la prise d'eau
D0516 Q6210630 Le ruisseau de Bouscagne
D0511 Q6220500 Le Gave de Belonce et ses affluents
D0520 Q6230530 Le ruisseau de Bousoum
D0507 Q6230550 Le ruisseau de Sadum et ses affluents
D0506 Q6230640 Le ruisseau de Nardet
D0505 Q6230650 Le ruisseau de Lucharry
D0504 Q6230660 Le ruisseau de Boudoub
D0517 Q6230670 Le ruisseau Escuarpe et ses affluents à l'amont de la prise d'eau
D0502 Q6230760 Le ruisseau de Lacure
D0503 Q6240500 Le Gave de Lescun et ses affluents à l'amont de la confluence du ruisseau Labadie (inclus), à l'exclusion du Lauga* et de ses affluents*
DCE21 Q6240550 Le Lauga et ses affluents
D0501 Q6250500 Le ruisseau de Copen
B0126 Q6300540 Le Malugar
B0127 Q6300620 L'Arricq
B0128 Q6310500 Le Gave d'Aydius et ses affluents à l'amont de la confluence du Gave de Bouren (inclus)
B0129 Q6320520 L'Aygue Bère et ses affluents
B0131 Q6330500 L'Arrec de la Poursiouque
B0124 Q6330550 Le Barescou et ses affluents
DCE44 Q6400510 L'Aidy et ses affluents
B0130 Q64-0400 Le Gave du Lourdios, à l'exclusion de l'Aidy* et du Laboo* et de leurs affluents*
DCE45 Q6410560 Le Laboo et ses affluents
B0202 Q6500520 L'Ourtau et ses affluents à l'amont de la confluence du ruisseau de Laguns (inclus)
B0107 Q7000570 La Mielle et ses affluents à l'amont du pont de Larradé (commune d'Agnos)
B0132 Q70-0400 Le Vert et ses affluents à l'exclusion du ruisseau le Littos* et ses affluents* , ainsi que le Vert de Barlanes et ses affluents à l'amont du pont de Blancou
S059 Q7--0250 Le Saison à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Susselgue (ou ruisseau d'Anthole)
B0136 Q7--0250 Le Saison (puis Gave de Larrau) et ses affluents à l'amont de la confluence du ruisseau de Susselgue (inclus), à l'exclusion du Gave de Saint-Engrâce* et de ses affluents* , de l'Odeyzakia, de l'Alupignako et du Thartako
B0201 Q7030720 Le Littos et ses affluents
MA0344 Q71-0400 Le Joos
S060 Q71-0430 Le Lausset
B0200 Q7120510 Le Layout
MA1008 Q72-0400 Le Gave de Sainte-Engrâce à l'aval du barrage de Saint-Engrâce

B0133 Q7220560 L'Abitolako Erreka et ses affluents
B0134 Q7230600 L'Itzaléko Erreka et ses affluents
B0135 Q7230640 Le Murrubelzéko Erreka et ses affluents
B0137 Q7240570 le Satzouriko Erreka et ses affluents
B0138 Q7240620 L'Uthurrotche Erreka et ses affluents
B0139 Q7240670 Le ruisseau Apanise et ses affluents
B0140 Q7240760 Le ruisseau d'Etcheberry et ses affluents
B0141 Q7250500 L'Apoura et ses affluents
S061 Q74-0400 Le Saleys
B0142 S9100500 L'Iratiko Erreka et ses affluents

COMMISSION TERRITORIALE: CHARENTE	
Cours d'eau principal	S064 R---0000 La Charente à l'aval du barrage de Lavaud, y compris son débouché maritime
Marais de Charente	MA0397 R---1602 Le canal de la Seudre à la Charente
	MA0433 R5230570 Le Bruant
	S071 R71-0402 L'Arnoult
	MA0439 R7210502 Le canal de la Daurade
	MA0440 R7210522 La Loire
	MA0441 R7210532 Le canal de Genouillé
	MA0442 R7210542 La ceinture des Treize Prises
	MA0443 R7210552 Le canal de Saint-Louis
	MA0444 R73-0400 La Devise
Charente aval	MA0403 R2340500 L'Anguienne
	MA0404 R3000500 Les Eaux Claires
	MA2008 R3010500 La Charreau à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de la fontaine de Quatre-Francis
	B0333 R3010500 La Charreau et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de la fontaine de Quatre-Francis (inclus)
	MA0406 R3020500 La Nouère
	MA0407 R3040500 La Boème
	MA0408 R3050510 Le Claix
	MA0409 R3070500 Le ruisseau d'Anqueville
	MA0410 R3070510 La Guirlande
	MA0411 R3080530 La rivière de Gensac
	B0314 R3100510 La Sonnoire
	MA0412 R31-0400 La Soloire
	S065 R32-0430 L'Antenne
	N045 R3231052 La Veine Froide
	S066 R4--0250 Le Né
	S067 R4200500 Le Gua
	S068 R4220500 Le Coran à l'aval du plan d'eau de Saint-Bris-les-Bois
	B0303 R4220500 Le Coran et ses affluents à l'amont du plan d'eau de Saint-Bris-les-Bois
	N185 R4230510 ruisseau le Bourru de la confluence du ruisseau les Fontenelles à sa confluence avec la Charente
	B0305 R4230510 Le Bourru à l'amont de sa confluence avec le ruisseau des Fontenelles
	B0302 R---5001 Le Bras de la Seugne à la Charente
	MA0424 R50-0430 Le Trèfle
	N046 R5010500 Le Pharaon

	S069 R5--0250 La Seugne
	N047 R5030530 Le ruisseau de Fanioux (ou ruisseau le Tarnac) en aval de sa confluence avec le ruisseau de Font Vilaine
	N044 R5080500 La Viveronne
	MA0428 R5120500 Le Veillard (ou Romade)
	MA0429 R5210540 Le Boillard en aval de sa confluence avec la Rûtelière
	MA0430 R5210550 La Rûtelière
	S070 R5220500 Le Bramerit
Charente amont	MA0385 R0010500 La Moulde à l'aval du barrage de Mas Chaban
	MA0386 R0030580 Le Braillou
	MA0387 R0050500 Le Transon
	B0324 R0101000 Le ruisseau de la Fontaine Blanzac (ou ruisseau de Loches) (commune d'Asnois)
	B0323 R0119991_y La source de l'Etang (commune de Saint-Pierre-d'Exideuil), tributaire de la Charente à l'aval du lieu-dit Dalidant
	N102 R0119992 Le Lynazay
	MA0388 R0120500 Le ruisseau du Pas de la Mule (ou Genouillé)
	T028 R0120510 Le Cibiou (ou Lizant)
	T027 R0120520 Le Cornac
	B0326 R0140500 La Lizonne
	MA0390 R0160500 La Péruse
	MA0391 R02-0400 L'Argent-Or
	B0328 R02-0430 Le Son-Sonnette et ses affluents, à l'exclusion du Son* et de ses affluents en amont du Château de Nieuil
	MA2013 R02-0430 Le Son en amont du château de Nieuil
	MA0398 R21-0400 L'Aume
	MA0399 R2200520 Le Sauvage (ou Auge)
	MA0400 R2210500 Le ruisseau des Nodes
	MA0401 R2300500 L'Argence en aval de sa confluence avec le ruisseau du moulin des Rivauds
	N038 R2300530 Le ruisseau de Champniers
Touvre Tardoire Karst La Rochefoucault	N182 R10-0400 Le Trieux en aval de sa confluence avec le Nauzon
	S072 R1--0250 La Bonnieure
	MA0395 R1--0400 La Tardoire
	B0330 R1071020 La Fontaine Saint-Pierre à l'amont de la retenue du lieu-dit le Chambon
	B0331 R1080540 Le ruisseau de Brisebois et ses affluents
	MA2010 R11-0400 Le Bandiat à l'aval du Moulin Blanc
	A0570 R11-0400 Le Bandiat et ses affluents du Moulin Blanc à la source
	N039 R1210510 Le ruisseau de la Michelie
	N037 R1240500 Le ruisseau de Marillac (ou ruisseau le Marais)
	B0332 R2320500 L'Echelle et ses affluents à l'amont du pont de Roches (commune de Sers)
	T029 R2330500 La Touvre
	T030 R2330520 Le Viville
	Boutonne
B0318 R6020500 La Berlande et ses affluents à l'amont de la confluence de la Légère (exclue)	
S063 R6--0250 La Boutonne	
B0315 R6050500 La Belle à l'amont du pont de Follet (commune de Celles-sur-Belle)	
MA0435 R61-0430 La Trézence	
MA0436 R6150560 Le Bief	

COMMISSION TERRITORIALE : DORDOGNE		
Cours d'eau principal	S076 P---0000 La Dordogne à l'aval du barrage du Sablier à Argentat	
	A0024 P---0000 La Dordogne du pont de Saint-Sauves jusqu'à sa confluence avec la Mortagne	
Dordogne Atlantique	MA0168 P---0150 L'Isle en aval du barrage de Laubardemont	
	MA0236 P5650520 L'Escouach	
	MA0237 P5660500 La Gamage	
	MA2046 P57-0400 Le ruisseau de l'Engranne à l'aval du pont au lieu-dit Lassijan	
	B0291 P57-0400 Le ruisseau de l'Engranne et ses affluents en amont du pont au lieu-dit Lassijan	
	B0292 P5720500 Le ruisseau de Vincène et ses affluents	
	MA0239 P5760500 Le Canaudonne	
	MA0259 P80-0400 Le Lary	
	B0295 P80-0400_z Les affluents du Lary à l'amont de la confluence du Palais* (exclu)	
	MA0260 P81-0400 Le Palais	
	MA0261 P8110500 Le ruisseau du Galostre	
	MA0262 P8160500 Le ruisseau de Lavie	
	MA0263 P82-0400 Le ruisseau de la Saye	
	B0294 P82-0400_z Les affluents du ruisseau de la Saye à l'amont de la confluence avec le ruisseau de Graviange (inclus)	
	MA0264 P8400500 La Barbanne	
	MA0265 P9000530 La Souloire	
	MA0266 P9010500 Le Gestas	
	MA0267 P9020510 L'Estey du Pont	
	MA0268 P9030550 La Laurence	
	MA0269 P9050500 Le ruisseau de la Virvée	
	MA0270 P91-0400 Le Moron	
	Dordogne aval	MA2061 P2000500 Le Mamoul en aval de la digue des moulins de Cornac
		A0495 P2000500 Le Mamoul à l'amont de la digue des moulins de Cornac
		MA2063 P20-0400 La Bave en aval de sa confluence avec le ruisseau de Mellac
		A0490 P20-0400 La Bave et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Mellac (inclus), à l'exclusion du Tolerme* et de ses affluents
		MA0181 P2030500 Le Tolerme à l'aval du plan d'eau du Tolerme (communes de Sénailac-Latronquière, Gorce et Lacamdourcet)
A0491 P2030600 Le ruisseau de Prézelle		
A0489 P2030610 Le Cayla et ses affluents		
A0493 P2040760 Le ruisseau de Grand Bal		
A0503 P2050500 Le ruisseau de la Négrie à l'amont de la zone urbanisée de Saint-Céré (à l'aval du lieu-dit Lardy)		
H035 P2050540 Le ruisseau de Tourel		
H036 P2050580 Le ruisseau de Fenouil		
H037 P2050590 Le Meraldou		
A0492 P2050610 Le ruisseau de Goutal		
H038 P2050650 Le ruisseau de Longueviole		
H039 P2050670 Le ruisseau des Colombes		
R154 P2070500 Le Palsou et ses affluents de sa source au pont de la RD 703		
MA0185 P21-0400 La Sourdoire		
H094 P21-0400_z Les affluents de la Sourdoire en amont de la confluence avec la Sagette* (exclue)		
N131 P21-0430_z Les affluents de la Tourmente à l'amont du pont de Saint-Palavy (RD 87)		
A0622 P2110610 Le ruisseau de Laval et ses affluents		

C0161 P2110680 La Sagette
N134 P2120520 Le Pouchou
N132 P2120600 Le ruisseau de la Guierle
A0510 P22-0400 L'Ouyse à l'aval du Gouffre de Cabouy
A0511 P22-0400 L'Ouyse et ses affluents à l'amont du confluent du ruisseau de Trémouze* (ou ruisseau d'Aynac*) (exclu)
N181 P2210500 Le ruisseau de Trémouze (ou ruisseau d'Aynac) et ses affluents
A0494 P2220510 Le Francès et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Marival (exclu)
R157 P2310500 La Borrèze et ses affluents
N060 P2330500 Le Tournefeuille de sa source au plan d'eau de Lamothe- Fénelon
DCE18 P2330520 Le ruisseau des Ardailloux et ses affluents
MA0187 P2350500 La Marcillande
H023 P2350570 La Melve et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau des Vergnes (P2351050)
MA2065 P24-0400 Le Céou en aval du pont de Bouzic
R111 P24-0400 Le Céou en amont du pont de Bouzic
R110 P24-0430 L'Ourajoux
H020 P2421040 Le Saint-Romain
A0589 P2470500 La Lousse et ses affluents
MA0190 P25-0400 La Nauze
A0583 P5000500 La Pradelle et ses affluents
MA0212 P5000540 Le Bélingou
MA0213 P50-0400 La Couze
N172 P50-0400_z Les affluents de la Couze
MA0214 P5100500 Le Couzeau
MA0215 P5110510 Le Clérans
MA0216 P5110540 Le Couillou
MA0217 P5130500 La Conne
MA0218 P5140500 Le ruisseau de Lespinassat
A0585 P5200590 Le Saint-Martin et ses affluents
A0586 P5200610 Le ruisseau de Saint-Georges
MA0219 P52-0400 Le Caudeau
MA0220 P5210500 La Louyre
MA0221 P5230500 La Seyze (puis ruisseau de Galinat)
MA0222 P5250500 Le ruisseau de Marmet
MA0223 P5300500 Le ruisseau de Gabanelle
H021 P53-0400 La Gardonnette
MA0225 P5310500 La Gouyne
MA0226 P54-0400 L'Eyraud
MA0227 P54-0430 Le Seignal
MA0228 P5420520 Le ruisseau de la Grande Font
MA0229 P5430500 Le Barailler
MA0230 P5490530 Le ruisseau des Sandaux
MA0231 P5500500 La Gravouse
MA0232 P5520500 La Soulège
MA0233 P5540500 L'Estrop
MA0234 P5560500 La Durèze
B0298 P56-0400 La Lidoire à l'aval de sa confluence avec le Lechout

	MA2043 P56-0400 La Lidoire à l'amont de sa confluence avec le Lechout
Dordogne amont	A0001 P0000530 Le ruisseau de l'Enfer et ses affluents
	H032 P0000610 Le ruisseau de Cliergues (ou ruisseau des Vernières)
	H033 P0000620 Le ruisseau de la Vernouze
	A0023 P0000640 Le Vendeix
	H031 P0010500 Le ruisseau de Liournat
	H030 P0010540 Le ruisseau de Massanges
	A0018 P0010550 Le ruisseau de Plantades
	A0008 P0020500 La Mortagne et ses affluents
	S073 P0--0250 La Grande Rhue à l'amont de sa confluence avec le ruisseau du Lac (ou ruisseau de Loubinoux)
	A0016 P0050500 Le ruisseau de l'Etang de Manoux
	A0594 P0060500 La Méouzette et ses affluents à l'aval de l'Etang de Méouze
	A0017 P0070520 Le ruisseau de Malpeire
	A0671 P0070530 Le ruisseau de Piche
	A0015 P0070540 Le ruisseau de Cornes
	A0615 P0090510 Le Randeix de sa source au pont de la RD 22 (commune d'Eygurande)
	DCE02 P0090560 Le ruisseau Béal des Roziers et ses affluents
	A0595 P0090570 Le ruisseau de la Barricade et ses affluents
	A0007 P0110500 La Jarrige (ou Burande) et ses affluents en amont de la retenue de Bort-les-Orgues
	A0022 P0120530 Le Rigaud à l'amont de la retenue de Bort-les-Orgues
	R102 P0130500 Le Dognon et ses affluents
	A0005 P0150500 La Tialle et ses affluents à l'amont du pont de la D 922
	A0012 P0150550 La Panouille
	H034 P0150560 Le ruisseau de la Gardette
	N111 P0180500 Le ruisseau des Granges
	A0013 P0200570 Le ruisseau d'Entraigues et ses affluents
	A0002 P0210500 Le ruisseau d'Espinchal et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau de Fourneaux et de ses affluents
	A0019 P0230500 Le ruisseau du Lac (ou ruisseau de Loubinoux) et ses affluents
	A0372 P0250500 Le Bonjon et ses affluents
	H053 P0260500 Le ruisseau de Féniers
	H052 P0260510 Le ruisseau du Granget
	A0366 P03-0400 La Santoire et ses affluents, à l'exclusion du Lemmet*, du ruisseau de la Pradiers* et du ruisseau de la Bastide* et leurs affluents*
	DCE30 P0330500 Le Lemmet et ses affluents
	DCE31 P0350500 Le ruisseau de la Pradiers et ses affluents
	DCE32 P0360540 Le ruisseau de la Bastide et ses affluents
	N112 P0400510 Le ruisseau de la Morthe
	H054 P0400520 Le ruisseau de la Chassagne
A0426 P0400530 Le ruisseau de Saint-Amandin et ses affluents	
N029 P0401070 Le ru de Bonbos	
A0026 P0410500 Le ruisseau de Gabacut et ses affluents	
A0027 P0430500 Le Taurons à l'amont du lac du Taurons	
H042 P05-0400 La Petite Rhue à l'amont de sa confluence avec la Véronne	
A0363 P05-0400_z Les affluents de la Petite Rhue à l'amont de la confluence de la Véronne* (exclue)	
H057 P0550500 La Véronne en aval du pont de Riom-es-Montagnes (cote NGF 837m)	
A0370 P0550500 La Véronne et ses affluents du pont de Riom-es-Montagnes (cote NGF 837) à sa source	

A0369 P0600560 Le ruisseau de la Scie
H055 P0601050 Le ruisseau de Lavaureix
H051 P06-0400 La Tarentaine en aval du barrage de Brumessange
A0416 P06-0400 La Tarentaine et ses affluents à l'amont du barrage de Brumessange
A0003 P0620500 L'Eau Verte (ou ruisseau de Neuffonds) et ses affluents
A0025 P0630500 Le ruisseau de la Tarentaine du Moulin de Charles (affluent de la Tarentaine situé en aval du barrage de Brumessange)
H056 P0660500 Le ruisseau de Cheylade
N035 P0670500 Le Soulou
R105 P07-0400 La Diège du pont de la Veyssière (N89, commune d'Ussel) jusqu'à la retenue des Chaumettes
A0596 P07-0400 La Diège et ses affluents à l'amont du pont de la Veyssière (N 89, commune d'Ussel)
H090 P07-0400_z Les affluents de la Diège à l'aval du barrage des Chaumettes
S074 P0740500 La Sarsonne et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau de l'Etang Roux
A0598 P0760500 La Gane et ses affluents
N166 P0780510 Le ruisseau de l'Artaude
N165 P0781010 Le ruisseau de Juillac
A0667 P0790530 Le ruisseau de Gioux
A0367 P08-0400 La Sumène et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le Violon (inclus)
R076 P08-0430 Le Marilhou à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Varleix
A0371 P08-0430 Le Marilhou et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Varleix (inclus)
R074 P0830540 Le ruisseau de Milhac
C0141 P0830610 Le ruisseau de Rouillade
N174 P0840590 Le ruisseau de Moussages
A0373 P0850500 Le Marderet et ses affluents
A0368 P0880500 Le Mars et ses affluents
C0142 P0890500 Le ruisseau de la Graille
C0143 P0890510 Le ruisseau de Betelle
A0621 P0900500 Le ruisseau des Ganottes et ses affluents (commune de Sérandon)
N164 P0900520 Le ruisseau de Chaux
S018 P09-0400 La Triouzoune et ses affluents, à l'exclusion de la retenue de la Triouzoune
H058 P0940500 Le ruisseau de Falgères
N104 P0950500 Le Labiou et ses affluents
H059 P0960520 Le ruisseau de l'Etang
A0616 P0960550 Le ruisseau de Lachaux et ses affluents
H060 P0960660 Le ruisseau de Chalvignac
A0597 P0970500 Le ruisseau du Pont Aubert et ses affluents
N179 P1000520 Le Monzola
R072 P1000530 Le ruisseau de Pailhès de sa source jusqu'à sa confluence avec le Monzola
N110 P10-0400 L'Auze (Auze de Mauriac) de la cascade de Salins jusqu'à sa confluence avec le ru de Saint-Jean
R071 P10-0400 L'Auze de sa source à la cascade de Salins
H061 P1010500 La Bouise
H062 P1010510 Le ruisseau de Carcal
R073 P1010520 La Sionne et ses affluents
H063 P1020510 Le ruisseau de Verlhac
A0390 P1020530 Le ruisseau de Tarrieu
A0384 P1020550 Le ruisseau de Corbeil

H064 P1021020 Le ruisseau de Peschayrou
MA0169 P1--0250 La Maronne à l'aval du barrage de Hautefage
H043 P1--0250 La Maronne à l'amont du barrage d'Enchanet
A0375 P1--0250_z Les affluents de la Maronne à l'amont du barrage d'Enchanet
MA0170 P1--0290 La Cère en aval du barrage de Brugale
A0513 P1--0290 La Cère et ses affluents entre le barrage de Nèpes et sa confluence avec le ruisseau de Candes
R177 P1--0290 La Cère de la confluence du Ru Salihès jusqu'à sa confluence avec la Jordanne
A0424 P1--0290 La Cère et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Salilhès (inclus)
H065 P1030500 Le ruisseau de la Thiolière
H066 P1030510 Le ruisseau du Bac
A0380 P1030530 Le ruisseau d'Aigueperse et ses affluents
A0387 P1030610 Le ruisseau de Piallevedel (ou ruisseau de Pralendel)
H067 P1030640 Le ruisseau du Charlat
H068 P1040500 Le ruisseau de Rilhac et ses affluents
R137 P1100510 Le riuu Tras la Jarrige
R138 P1100520 Le ruisseau de la Vialle
C0139 P1100530 Le ruisseau des Aiguettes
A0652 P1100550 Le ruisseau d'Ambrugeat (ou ruisseau du Chery) et ses affluents à l'amont du lac de Sèchemaille
S019 P11-0400 La Luzège et ses affluents en aval du barrage de la Luzège
A0602 P11-0430 La Soudeillette et ses affluents
A0650 P1110500 Le ruisseau Noir
A0647 P1110520 Le ruisseau de Laplagne
A0645 P1110540 Le ruisseau de Chassagnoux
A0646 P1110550 Le ruisseau du Feix
A0648 P1110560 Le ruisseau de Masal
C0140 P1110570 Le ruisseau du Pontissou
A0649 P1110580 Le ruisseau de Vergne
R139 P1110610 Le ruisseau de la Gane
A0651 P1110620 Le ruisseau du Moulin de Lieuteret (ou Riou Nègre)
A0656 P1150510 Le ruisseau des Roches
A0653 P1150540 Le ruisseau de Chamalot
A0657 P1150590 Le ruisseau de Saint-Hilaire
A0655 P1150620 Le ruisseau de Serre
A0654 P1150640 Le ruisseau de Lestrangle
N159 P1200510 Le ruisseau de Lafage (ou Sombre) et ses affluents
N158 P1210530 Le ruisseau de Saint-Merd et ses affluents
N157 P1210590 Le ruisseau des Ogaries et ses affluents
S020 P1230500 La Glane de Servières et ses affluents, à l'exclusion de la retenue du barrage de Feyt
A0640 P1300500 Le ruisseau des Vergnes
A0638 P1300510 Le ruisseau de Rabinel
A0636 P1300560 Le ruisseau de Barras
A0642 P1300640 Le ruisseau des Gouttes
H093 P13-0400 Le Doustre et ses affluents en amont de sa confluence avec le ruisseau de Rabinel
A0604 P13-0430 La Souvigne et ses affluents
A0641 P1310500 Le ruisseau de Gagnoux et ses affluents
A0639 P1320530 Le ruisseau de Rouffie

H092 P1321000 Le ruisseau de Ruffaud et ses affluents
N155 P1321080 Le ruisseau de Chabanier
N154 P1330670 Le ruisseau de Gumond et ses affluents
C0151 P1330760 Le ruisseau du Prés de Madame
C0150 P1330770 Le ruisseau de Soumaille et ses affluents
C0149 P1340500 Le ruisseau des Vergnes
N153 P1340510 Le ruisseau de Lamat (ou ruisseau de Champagnac) et ses affluents
C0152 P1340540 Le ruisseau de Passier
N152 P1340550 Le ruisseau du Fraysse et ses affluents
C0153 P1340600 Le ruisseau de Longuegoutte et ses affluents
N151 P1340630 Le ruisseau des Grafouillères
C0154 P1340640 Le ruisseau de Travers
N150 P1340680 Le ruisseau de la Gardille et ses affluents
C0156 P1340700 Le ruisseau Daloudier
C0155 P1340710 Le ruisseau du Moulin de Serre et ses affluents
N141 P1350510 Le ruisseau de Longour et ses affluents
A0374 P14-0400 L'Etze à l'amont de sa confluence avec la Soulane
A0377 P14-0430 La Bertrande et ses affluents à l'amont du barrage d'Enchanet, à l'exclusion du ruisseau de Marzes* et de ses affluents*
H069 P1430510 Le ruisseau de Bétaliolle
H081 P1430520 Le ruisseau Nègre
R086 P1430530 Le ruisseau du Meyrou
N106 P1430550 Le ruisseau d'Ayrens
H082 P1430560 Le ruisseau Nègro
A0382 P1430580 Le ruisseau de Braulle et ses affluents
A0388 P1430600 Le ruisseau de Pranlac
H084 P1431000 Le ruisseau de Vals
H083 P1431100 Le Riou del Pau
A0379 P1440500 La Soulane et ses affluents
H080 P1440650 Le ruisseau de la Vialotte
A0386 P1440670 Le ruisseau de Menoire et ses affluents
DCE55 P1460520 Le ruisseau de Marzes et ses affluents
C0147 P1500500 Le ruisseau de Murat
C0148 P1500510 Le ruisseau d'Ingoire
A0381 P1510500 Le ruisseau d'Incon et ses affluents
A0663 P1520500 Le ruisseau de Saint-Rouffy et ses affluents
A0666 P1520610 Le ruisseau des Esclots
N149 P1520630 Le ruisseau de Lecout (ou Laserre)
A0658 P1520650 Le Riou Tort et ses affluents
A0660 P1530500 Le ruisseau de Caulus
A0661 P1530510 Le ravin des Rosettes
A0392 P1530550 Le ruisseau du Cayrou et ses affluents
A0378 P1540500 La Vialore (ou Bedaine) et ses affluents, à l'exclusion du Ruisseau de Loncaye* et ses affluents*
DCE56 P1540570 Le ruisseau de Loncaye et ses affluents
A0662 P1550500 Le ravin du Rieu
A0665 P1550510 Le ruisseau de la Prade et ses affluents

A0659 P1550530 Le Gourdaloup et ses affluents
N180 P1560500 La Glane Dancèze (ou Glane de Malesse)
N148 P1560520 La Glane de Saint-Privat et ses affluents
N144 P1560580 Le ruisseau de Rivin et ses affluents
A0664 P1560600 Le ruisseau de l'Etang et ses affluents
N143 P1560610 Le ruisseau du Vert
N147 P1561000 Le ruisseau de la Brousse
N145 P1561040 Le ruisseau de Leyge
N146 P1561050 Le ruisseau de Luc
N142 P1570510 Le ruisseau des Escures et ses affluents
R140 P1570570 Le ruisseau de la Pagésie et ses affluents
A0603 P1580500 Le ruisseau du Peyret (ou ruisseau de Saint-Mathurin) et ses affluents
R141 P1590500 Le ruisseau de Bertrand
R142 P1590520 Le ruisseau du Lautier
R143 P1590550 Le ruisseau de Maziran
R144 P1590570 Le ruisseau du Clauzel
C0160 P1590580 Le ruisseau de la Roche
A0669 P1600500 Le ruisseau de Pradix et ses affluents
C0159 P1600530 Le ruisseau de la Gorse
A0668 P1600560 Le ruisseau de Combejean (ou ruisseau de la Gane) et ses affluents
C0158 P1600600 Le ruisseau de Leysot
N139 P1601060 Le ruisseau de Luzèges
N140 P1601100 Le ruisseau du Glorieux
A0601 P1610500 Le ruisseau de Foulissard et ses affluents
C0157 P1620510 La Fage
R145 P1620520 Le ruisseau de Soubrot
R146 P1620530 Le ruisseau de la Borie
R147 P1620540 Le ruisseau de Chauvac
N137 P1621000 Le ruisseau de Chenailier
N138 P1621010 Le ruisseau de Chapou et ses affluents
A0605 P1630500 La Ménoire et ses affluents
R148 P1640520 Le ruisseau du Suquet
R149 P1640530 Le ruisseau de Tartarel
R150 P1640550 Le ruisseau de Ganissal
R151 P1640560 Le ruisseau de Fontanille
C0162 P1640570 Le ruisseau de Laborie
A0623 P1640590 Le ruisseau de Coucoulogne
R152 P1640600 Le ruisseau de Lie
N136 P1641000 Le ruisseau de Sugarde
N135 P1641010 Le ruisseau des Escures et ses affluents
A0417 P17-0400 La Jordanne et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le Poujet
R153 P1710630 Le ruisseau de la Ribe et ses affluents
R175 P1720500 Le ruisseau du Mamou en aval du Pont de la Condamine
A0418 P1720500 Le Mamou et ses affluents à l'amont du pont de la Condamine
A0952 P1740520 Le ruisseau des Combes et ses affluents
A0953 P1740540 Le ruisseau de Giraoul

	A0954 P1740550 Le ruisseau de Lasvergnès et ses affluents
	R088 P1760500 Le ruisseau de Lentat
	N108 P1760510 Le ruisseau de Couffins
	H085 P1760520 Le ruisseau du Montal
	C0163 P1770500 Le ruisseau de Labouygues
	R070 P1780500 Le ruisseau de Roannes en aval de sa confluence avec le ruisseau de Faugrand
	A0419 P1780500 Le ruisseau de Roannes et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Faugrand (inclus)
	A0421 P1800660 Le ruisseau d'Angles à l'amont du Pont de Pers
	A0422 P1800740 Le ruisseau d'Anissou
	N105 P18-0400 L'Authre
	R087 P1810580 Le ruisseau d'Aubespeyre
	A0427 P1810630 Le ruisseau de Cautrunes
	R089 P1830510 Le ruisseau de Veyrières et ses affluents
	A0391 P1850500 Le ruisseau du Pontal et ses affluents à l'amont de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
	A0420 P1900500 Le ruisseau d'Imbert
	A0901 P1900530 Le ruisseau de Branugues
	A0389 P1900620 Le ruisseau de Roquefort et ses affluents
	A0508 P19-0400 Le ruisseau d'Escalmels et ses affluents à l'amont du ruisseau d'Estival (inclus), à l'exclusion du ruisseau de la Ressègue* et de ses affluents*
	DCE22 P1920570 Le ruisseau de la Ressègue et ses affluents
	A0509 P1940540 Le ruisseau de Candes (ou ruisseau de Belmont) et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Marguil (inclus)
	A0600 P1950500 Le ruisseau d'Orgues et ses affluents
	A0512 P1960510 Le Négrevat et ses affluents
Isle	N171 P--0150 L'Isle entre les barrages de Camps et de Lapouyade
	N048 P--0150 L'Isle de sa source au pont de la RD 79 (en amont de la commune de Jumilhac-le-Grand)
	N115 P6000690 Le Crassat et ses affluents
	N114 P6010500 Le ruisseau Noir (ou ruisseau du Moulin de Busseix) et ses affluents
	A0567 P6020560 Le ruisseau du Moulin de Pequet
	A0591 P6--0250 L'Auvézère de sa confluence avec la Boucheuse à la centrale électrique du moulin du pont (commune de Génis)
	R108 P6--0250 L'Auvézère de sa source au pont de Montville
	A0569 P6060500 Le Lavaud et ses affluents
	A0593 P62-0400 La Boucheuse de l'Etang de Cherchaud à l'Etang de Chaufaille
	N116 P6210550 Le ruisseau Gabouyreau
	N117 P6210580 Le ruisseau du Rieutort
	N118 P6211060 Le ruisseau de l'Echaudée
	DCE16 P6350500 La Lourde et ses affluents
	A0568 P6370500 Le Blâme et ses affluents
	A0580 P6470550 Le Puyolem
	N051 P6470580 Le Salembre
	A0579 P65-0400_z Les affluents de la Crempse
	A0581 P6510500 La Beauronne de St-Vincent-de-Connezac et ses affluents
Dronne	N113 P7001200 Le ruisseau de Moulin Neuf et ses affluents
	MA0240 P70-0400 La Côte
	S021 P7--0250 La Dronne en aval de sa confluence avec le ruisseau de Chantres (ou ruisseau de la Jaunie)
	A0572 P7--0250 La Dronne et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Chantres (ou ruisseau de la Jaunie) (inclus)

	A0574 P7060500 La Queue-d'âne et ses affluents
	MA0245 P7080500 Le Trincou
	H011 P7110500 Le Boulou et ses affluents
	MA0247 P7140500 La Donzelle
	MA0248 P7150620 Le Jalley
	MA0249 P7150680 Le Tournevalude
	MA2023 P72-0400 La Nizonne à l'aval de sa confluence avec la Belle
	H012 P72-0400 la Nizonne en amont de sa confluence avec la Belle
	H013 P7210500 La Belle
	B0338 P7240550 Le ruisseau de la Font Longue à l'aval du pont de la RD 17 (chez Bignon)
	H018 P7260530 La Cendronne et ses affluents
	MA0251 P7300510 L'Auzonne
	MA0252 P73-0400 La Rizonne
	MA0253 P73-0430 La Tude
	N186 P7350550 La Gace
	N187 P7350600 La Velonde
	MA0254 P7400510 Le Riou-Nègre
	MA0255 P7410500 La Mame
	B0341 P7430500 La Mozenne et ses affluents
	B0297 P7450500 Le Chalaure et ses affluents
	MA0258 P7460500 Le Goulor
Vézère	MA0167 P---0100 La Vézère à l'aval du barrage du Saillant
	R191 P---0100 La Vézère du Pont de Vigeois (RD 3) au pont de Comborn
	R192 P---0100 La Vézère du lac des Bariousses à sa confluence avec la Soudaine
	A0609 P---0100 La Vézère et ses affluents à l'amont du confluent du ruisseau l'Echameil (inclus), à l'exclusion des ruisseaux de Marcy* et d'Orluc* et de leurs affluents*
	DCE58 P3000600 Le ruisseau de Marcy et ses affluents
	A0606 P30-0400 La Soudaine à l'aval du pont du moulin de Lavinadière
	R173 P30-0400 La Soudaine à l'amont du pont du moulin de Lavinadière
	DCE59 P3020530 Le ruisseau d'Orluc et ses affluents
	C0136 P3020620 Le ruisseau du Vert
	R092 P3020660 Le ruisseau de Plazanet
	R091 P3020670 Le ruisseau sous les Sucs
	R093 P3020690 Le ruisseau de la Salamanière et ses affluents
	S022 P3--0250 La Corrèze
	C0135 P3030530 Le ruisseau des Ganes
	R094 P3030590 Le ruisseau d'Alembre
	N126 P3031050 Le Ruisseau du Cheval Mort
	N127 P3031150 Le ruisseau de Chassaing
	DCE17 P3060520 Le ruisseau de la Cassière et ses affluents
	R096 P3070500 Le ruisseau de Javaille et ses affluents
	R095 P3080500 Le ruisseau de Boulou et ses affluents
	N125 P3101000 Le ruisseau d'Andreuil
	S023 P31-0400 Le Bradascou et ses affluents en amont de sa confluence avec le Ganaveix (inclus)
	R196 P31-0400 Le Bradascou en aval de la confluence avec le Ganaveix
	R172 P31-0430 Le Brézou et ses affluents en aval de l'Etang Neuf

S024 P3110500 La Madrange et ses affluents
R171 P3120510 Le Rujoux et ses affluents
R159 P3120570 Le Troh et ses affluents
N123 P3160500 Le ruisseau des Forges et ses affluents
R160 P3200540 Le ruisseau de Cessac et ses affluents
R161 P3200600 Le ruisseau de Bounaix et ses affluents
N120 P3200640 Le ruisseau de Rebière et ses affluents
N121 P3201212 Le ruisseau de Gratade
MA0193 P32-0400 La Loyre (affluent de la Vézère)
S025 P32-0400_z Les affluents de la Loyre (affluent de la Vézère) exceptés le Couffy, le Manou et le Roseix
C0138 P3300500 Le ruisseau de la Font du Soir
A0611 P3300540 Le ruisseau de Bonnefond et ses affluents
R098 P3300560 Le ruisseau des Bordes
R101 P3310500 La Dadalouze et ses affluents
R099 P3320500 Le ruisseau de la Borie
C0137 P3320510 Le ruisseau de Chazalviel
R100 P3320520 Le ruisseau de la Plantade
R097 P3330500 La Corrèze de Pradines et ses affluents
R121 P3340530 Le ruisseau de la Védrenne
R120 P3340540 Le ruisseau des Vergnettes
R119 P3340570 Le ruisseau de Marut
R123 P3340590 Le ruisseau Forgés
R118 P3350500 Le ruisseau de l'Abbe
R117 P3350510 Le ruisseau de Chassagne
R116 P3350520 Le ruisseau de la Planche
R115 P3350550 Le ruisseau Noir
A0613 P34-0400 La Vimbelle et ses affluents
R197 P35-0430 La Céronne et ses affluents
A0612 P36-0400 La Saint-Bonnette et ses affluents, à l'exclusion du Salabert* et de ses affluents *
N130 P3650580 Le Salabert et ses affluents
R162 P3700540 La Sudrie
R163 P3700550 Le ruisseau du Mazet
R164 P3710500 Le ruisseau de la Gane
R165 P3710510 Le ruisseau du Moulin
R166 P3710520 Le ruisseau de Brauze et ses affluents
A0624 P3720510 Le ruisseau Français et ses affluents
A0607 P38-0400 La Roanne et ses affluents
R167 P3830500 Le Coiroux et ses affluents
A0633 P3900520 La Couze et ses affluents
MA2051 P39-0400 Le Maumont Blanc à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Chauvignac
A0670 P39-0400 Le Maumont Blanc et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Chauvignac (inclus)
H098 P39-0400_z Les affluents du Maumont Blanc entre sa confluence avec le ruisseau de Chauvignac (exclu) et sa confluence avec le Maumont Noir (exclu)
A0632 P3910500 Le ruisseau des Saulières et ses affluents
A0634 P3910540 La Loyre (affluent de la Corrèze) et ses affluents
R168 P3940560 Le Maumont Noir en aval du pont de la Grafouillère

MA2052 P3940560 Le Maumont Noir en amont du pont de la Grafouillère
N128 P3950540 La Pourette
R169 P3960500 Le Clan en aval de la Cascade de Bron
H097 P3960530 Le ruisseau de Peyrat et ses affluents
H096 P3960550 Le ruisseau de la Vergne et ses affluents
MA0200 P40-0400 L'Elle
MA2118 P4010500 La Couze à l'aval du Lac du Causse
N119 P4010500 La Couze et ses affluents à l'amont du Lac du Causse
C0118 P4040530 Le ruisseau de Cublac et ses affluents
S026 P41-0400 Le Cern et le Douime
A0571 P4130500 Le Coly et ses affluents, à l'exclusion de la Chironde et de ses affluents
MA0204 P4150500 La Laurence
N049 P4170500 Le Thonac et ses affluents
MA0206 P42-0400 La Grande Beune
A0577 P4210500 Le Vimont
A0576 P4230500 Le ruisseau de Manaurie et ses affluents
MA2059 P4260500 La Petite Beune à l'aval du pont de la D 47 (au lieu-dit Cabrillac)
A0575 P4260500 La Petite Beune (ou Beune d'Allas) et ses affluents à l'amont du pont de la D 47
MA0210 P4280500 Le Moulinet
A0592 P4290500 Le ruisseau de Ladouch et ses affluents

COMMISSSION TERRITORIALE : GARONNE	
Cours d'eau principal	S031 O---0000 La Garonne à l'aval du barrage du Plan d'Arem y compris l'estuaire de la Gironde et son débouché maritime
Garonne Atlantique	MA0132 O9400500 La Bassanne
	MA0133 O94-0400 Le Beuve
	B0281 O9410560 Le ruisseau de Birac et ses affluents
	N055 O9420500 Le ruisseau de Carpouleyre et ses affluents
	N056 O9420550 Le ruisseau de Loupes
	MA0134 O9430500 Le ruisseau de Grusson
	MA2055 O9440500 Le ruisseau de Brion à l'aval du Moulin de Masseilles
	B0282 O9440500 Le ruisseau de Brion et ses affluents à l'amont du Moulin de Masseilles
	MA0136 O9460500 Le ruisseau de Génisson
	MA2039 O95-0400 Le Ciron à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Taris (ou Citadelle)
	B0219 O95-0400 Le Ciron et ses affluents en amont de sa confluence avec le ruisseau de la Taris (ou Citadelle) (inclus)
	MA0144 O9570550 Le ruisseau de la Clède
	B0220 O9570590 Le ruisseau de Marquestat
	B0221 O9570610 Le Baillon
	MA0146 O9580500 La Hure
	B0222 O9580590 Les affluents de la Hure
	B0223 O9590520 Le ruisseau du Moulin et ses affluents
	MA0147 O9590610 Le Tursan
	MA0148 O9590740 L'Arc (puis ruisseau de la Mouliasse puis ruisseau de Matriques)
	MA0149 O96-0400 Le Gat Mort
	B0284 O96-0400_z Les affluents du Gat Mort
MA0150 O9610500 Le ruisseau de l'Euille	

	MA0151 O9620600 La Barboue
	MA0152 O9620650 L'Artolie
	MA0153 O9630500 Le Grand Estey
	MA2027 O9670500 Le Saucats à l'aval du pont de la RD 220
	B0285 O9670500 Le Saucats à l'amont du pont de la RD 220
	MA0155 O9680530 La Pimpine
	MA0156 O9680650 L'Eau Blanche
	MA0157 O9700512 L'Estey de Tartifume
	MA0158 O97-0400 La Jalle de Blanquefort
	MA0159 O9710500 L'Eau Bourde
	MA0160 O9750582 La Jalle d'Olive
	MA0161 O9760500 Le Gua
	MA0162 O9780500 Le canal du Despartins
	MA0163 O9780520 La Jalle de Ludon
	MA0164 O9790500 La Maqueline
Garonne	MA0012 O00-0400 La Pique à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Burbe
	A0470 O00-0400 La Pique et ses affluents à l'amont de la prise d'eau située à l'aval immédiat de l'Hospice de France
	MA2089 O00-0460 L'Ourse en aval de la confluence entre les Ourses de Sost et de Ferrère
	B0015 O00-0460 L'Ourse de Ferrère et ses affluents à l'amont du captage d'eau des chalets de Saint-Nérée (Fontaine de Pousseillac)
	A0437 O0010500 Le ruisseau de Mouras et ses affluents à l'amont de la prise d'eau
	N183 O0010530 Le ruisseau de Maudan en aval du barrage (cote NGF 729)
	A0438 O0010530 Le ruisseau de Maudan et ses affluents à l'amont du barrage (cote NGF 729)
	A0432 O0010600 Le Goutè Dartigon
	A0479 O0010640 Le ruisseau de Palarquère
	A0446 O0010650 Le ruisseau d'Esabos
	A0471 O0010670 Le Lez et ses affluents
	A0444 O0010700 Le ruisseau d'Argelès
	A0488 O0020530 Le ruisseau de la Glère à l'amont de la prise d'eau
	A0485 O0020570 Le Lis et ses affluents à l'amont de la centrale du Portillon
	A0455 O0020600 Le ruisseau de Houradade à l'amont du barrage RTM le plus amont (Code ROE 58629 - Altitude 1180m)
	A0454 O0020620 Le ruisseau de Coume Nère
	A0447 O0020630 Le ruisseau d'Escarran
	A0487 O0020640 Le ruisseau de Bounéu à l'amont de la prise d'eau
	C0001 O0020650 Le ruisseau de Mis
	A0429 O0020670 Le ruisseau de Burbe et ses affluents
	C0002 O0020700 Le ruisseau de Sainte-Christine
	A0484 O0030500 La Neste d'Oô entre sa confluence avec le ruisseau d'Esquierry et le barrage situé juste en amont de sa confluence avec le ruisseau de Rieumaynade
	A0445 O0030500 La Neste d'Oô et ses affluents à l'amont du lac d'Oô
	A0448 O0030530 Le ruisseau d'Esquierry
	A0476 O0030540 Le ruisseau de Médassolès
	A0434 O0030570 Le Goutè de Courbe et ses affluents
	A0436 O0030620 Le Portet et ses affluents à l'amont de la prise d'eau de Garin
	A0428 O0030700 La Neste d'Oueil et ses affluents
	A0480 O0040500 Le ruisseau de Peyrelade à l'aval de l'altitude 1200 m

A0458 O0040510 Le ruisseau de Garonnere
A0451 O0040520 Le ruisseau de Bernadet
A0482 O0040540 Le ruisseau des Barrancs
C0003 O0040550 Le ruisseau de Barradé
A0465 O0040560 Le ruisseau de Palès
A0463 O0040570 Le ruisseau de la Cascade
A0442 O0040580 Le ruisseau Bayle de Lut
A0430 O0040590 Le Coume de Maragnouère
A0483 O0040600 Le ruisseau du Bois des Ayres
A0467 O0040610 Le ruisseau des Pins de Sade
A0459 O0040630 Le ruisseau de Gourgue
A0441 O0040650 Le Riou de Lombré et ses affluents
A0464 O0040670 Le ruisseau de Lit
A0466 O0040680 Le ruisseau des Canaus
A0461 O0040690 Le ruisseau de Hourquets
A0450 O0040700 Le ruisseau de Bayarnes à l'amont du barrage de l'ancien moulin
B0013 O0050530 Le ruisseau de Gouhouron et ses affluents
B0016 O0060620 Le ruisseau de Cabirólères
B0017 O0060630 Le ruisseau de Serviassa et ses affluents
B0018 O0060640 L'Arrieu et ses affluents
B0014 O0070500 L'Ourse de Sost et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Caubech (inclus)
N064 O0080510 Le ruisseau Bignasse et ses affluents (dont le ruisseau de Bassiès)
N065 O0080540 Le ruisseau du Piqué (puis de la Merlasse)
N067 O0081010 Le ruisseau de Figüeres (commune d'Izaourt)
A0475 O0200740 Le ruisseau de Longuariège
C0123 O0291030 Le ruisseau de Bernadas
N168 O06-0400 Le Volp à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Vignoise
A0212 O06-0400 Le Volp et ses affluents en amont de sa confluence avec le ruisseau de Vignoise (inclus)
A0350 O0610670 Le ruisseau de Farifol
A0353 O0610680 La Goutte du Roc
A0351 O0610690 Le ruisseau du Moulin
A0352 O0610700 Le ruisseau des Places
A0354 O0610710 Les Gouttes de Clanet
A0349 O0610720 Le Baumet et ses affluents
MA0025 O09-0400 La Louge
MA0035 O2610500 Le ruisseau de Saint-Pierre
MA0036 O2610860 Le ruisseau de Merdans
MA0037 O2630500 Le ruisseau de Nadesse
A0553 O2630590 Le ruisseau de la Catoye
MA0038 O2630840 Le ruisseau de Galinas
MA0039 O2650500 Le Lambon
MA0040 O2660520 Le ruisseau des Tauris
MA0041 O2670500 Le ruisseau de Tessonne
MA0042 O2680520 Le ruisseau de Pantagnac
MA0043 O2690560 Le ruisseau de Rafié

	MA0044 O2900500 Le ruisseau de Saint-Michel à l'aval de sa confluence avec la Gimonasse
	MA0045 O2900520 La Gimonasse
	MA0046 O29-0400 La Sère
	S032 O6000540 L'Ayroux
	MA0078 O6010610 Le ruisseau de la Saudèze
	MA0088 O6100500 Le ruisseau de la Béganne
	MA0089 O6100510 Le ruisseau de Sirech
	MA0097 O6140510 Le ruisseau de Néguevieille
	MA0098 O6150500 L'Auroue
	B0166 O6150560 Le ruisseau du Margaridat
	MA0099 O6160510 Le ruisseau de Barrère
	MA0101 O64-0400 L'Auvignon
	MA0102 O6420540 Le ruisseau de Bourbon
	B0245 O6420690 Le ruisseau de Saint-Martin et ses affluents à l'amont de sa confluence avec la Goutère (incluse)
	MA0103 O6440500 La Masse de Prayssas
	MA0108 O6930500 La Gaubège
	MA0113 O9000510 La Cave
	MA0114 O90-0400 Le Tolzac
	MA0115 O90-0430 Le Trec de la Greffière
	B0272 O9050500 L'Ourbise
	MA0120 O9050590 Le ruisseau de Tareyre
	MA0121 O9060500 Le ruisseau de Pichagouille
	MA0122 O9070740 La Canaule (puis Canaule du Pontet)
	MA0125 O91-0430 Le Lisos
	MA0127 O9140500 La Gupie
	B0270 O9140610 Le ruisseau de Caubon
	MA0128 O9150500 Le Baqueyron
	MA0129 O9160500 Le ruisseau Tord
	MA0130 O9160510 Le Medier
	MA0131 O9190510 Le ruisseau des Saules
Dropt	S030 O9--0250 Le Dropt
	B0269 O9260530 Le ruisseau de Lacalège
	N058 O9380500 La Vignague en aval du seuil situé à l'aval du pont de la RD 15
Avance	R136 O9100510 Le ruisseau de Bretagne
	B0236 O9101030 L'avançot
	B0960 O9101200_y Le Ladoux
	S029 O91-0400 L'Avance
	MA0124 O91-0410 La Tisouenque
	MA0126 O9120900 Le Gauret
Séoune	S040 O61-0400 La Barguelonne à l'aval du seuil du moulin de Souquet
	S041 O61-0460 La Séoune à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de la Longagne
	MA0095 O6120500 La Petite Barguelonne en aval de sa confluence avec le ruisseau de Tartugüé
	A0556 O6130500 Le ruisseau de Capel
	A0557 O6130870 La Brezègues (ou ruisseau de Terrié blanc) et ses affluents
	MA0096 O6131220 Le ruisseau de Saint Perdoux

	MA0100 O6180500 La Petite Séoune
	A0555 O6180600 Le ruisseau d'Aurignac et ses affluents
Rivières de Gascogne	S033 O---0240 L'Arrats à l'aval du barrage de l'Astarac
	B0157 O---0240 L'Arrats à l'amont du moulin de Cabas-Loumassès
	S034 O2--0290 La Save
	S035 O2--0330 La Gimone à l'aval du barrage de la Gimone (Lunax)
	B0183 O2470730 Le ruisseau de Goudex et ses affluents
	B0182 O2480540 Le ruisseau de Gensac
	B0158 O2720500 La Lauze et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau du Gourmantin et du ruisseau de Lantan et de leurs affluents
	B0187 O6020610 L'Arrat de Devant à l'amont du réservoir de l'Astarac
	S036 O6--0250 Le Gers à l'aval de sa confluence avec la Gèze (commune de Sarrac-Magnoac)
	S037 O6--0290 La Baise à l'aval du barrage du Moulin de Lafite (commune de Fontrailles - 65)
	B0189 O6030530 Le ruisseau de Bésiau
	S038 O6--0330 La Gélise
	B0164 O6070500 L'Orbe à l'amont du pont de la RD 654 (commune de Monfort)
	B0197 O6080530 Le ruisseau de Maravat
	B0165 O6080550 Le ruisseau de Saudroue
	B0185 O6080600 La Lavassère et ses affluents à l'amont du pont de la RD 13
	B0159 O6220500 Le ruisseau de Lasgourgues
	B0188 O6220620 Le ruisseau des Tournès et ses affluents à l'amont du pont de la RD 139
	B0190 O6220800 Le ruisseau de Larrazet et ses affluents à l'amont du pont de la RD 929
	B0191 O6230540 Le ruisseau de la Camaraque
	B0163 O6250630 Le ruisseau de la Gurlanne
	N070 O6500550 Le ruisseau de Mézères
	MA0104 O65-0430 La Petite Baise à l'aval de sa confluence avec la Solle
	B0195 O6510650 Le ruisseau de Larrat
	B0160 O6510730 La Bataillouze et ses affluents en aval du projet de retenue (à l'aval du lieu-dit Genteille)
	B0184 O6541240 Le ruisseau de Bazugues (affluent sans toponyme de la Grande Baise) et ses affluents
	N071 O6560520 La Galavette à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Larriou
	N053 O6580670 Le ruisseau de Lassalle et ses affluents
	N052 O6600640 Le ruisseau de Montchabreau
	B0194 O6600650 Le ruisseau de Béoulaygue et ses affluents
	MA0105 O66-0400 L'Auloue à l'aval du réservoir de la Castagnère
	B0167 O6610660 Le ruisseau de Barbazan
	B0192 O6630540 Le ruisseau de Camasses
B0193 O6630680 Le ruisseau de Lespau	
H047 O6640500 La Loustère	
MA0106 O6670500 La Gèle	
B0230 O67-0430 L'Auzoue à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Larluzen	
B0186 O6711030 Le ruisseau de Lacassagne à l'amont du plan d'eau de Lacassagne	
B0227 O6720650 Le Rimbez et ses affluents	
T020 O6750550 Le ruisseau des Coumats	
T021 O6750580 Le ruisseau de Chounerat	
B0228 O6750590 La Gueyze et ses affluents en aval de sa confluence avec le ruisseau des Agitous (inclus)	

	R064 O6750590 La Gueyze à l'amont de sa confluence avec le ruisseau des Agitous
	B0179 O6760660 La Lesque
	B0170 O6770640 Le ruisseau de Coquesalle
	B0171 O6770720 Le ruisseau d'Estivau
	B0231 O68-0400 L'Osse à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Brichot
	B0162 O6820500 Le ruisseau de Roudet
	B0181 O6830600 La Mouliaque
	B0180 O6850540 La Lauzette
	B0168 O6860570 Le ruisseau d'Espiet
	H049 O6870550 Le ruisseau de Lasdouts
	B0169 O6870570 Le Gressillon et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau de Mons et de ses affluents
	H048 O6870660 Le ruisseau de la Nevère
	B0232 O6900530 Le ruisseau du Béas
	B0233 O6900550 Le ruisseau de Larebuson à l'amont de sa confluence avec le ruisseau Baillard
	B0234 O6910520 Le Galaup
	MA0107 O6920580 L'Avison
Ariège Hers Vif	A0324 O1000680 Le ruisseau du Siscar à l'amont du barrage (cote NGF 2067)
	A0322 O1000770 Le ruisseau des Bésines et ses affluents à l'amont du barrage des Bésines
	A0185 O10-0400 L'Aston et ses affluents à l'amont du confluent du Rieutort (exclu)
	A0320 O1010540 Le ruisseau de la Fuillaterre
	A0318 O1010570 Le Crémal
	A0319 O1010590 Le Gargali
	A0321 O1010600 Le ruisseau du Nabre
	A0325 O1010650 Le ruisseau du Mourguillou et ses affluents à l'amont de la prise d'eau du Pont des Pierres
	A0316 O1010720 Le ruisseau de Larguis
	A0317 O1010770 Le ruisseau de Rial
	A0315 O1010780 Le ruisseau de Font Frède
	A0326 O1020500 L'Oriège et ses affluents en amont de sa confluence avec le ruisseau d'Eychouzé* (exclu)
	A0327 O1020560 Le ruisseau d'Eychouzé à l'amont de l'Etang de Naguille
	A0329 O1020570 Le riu Fred
	A0328 O1020600 Le ruisseau d'Aygue Benté
	N019 O1020620 Le ruisseau de la vallée d'Orgeix
	S027 O1--0250 L'Ariège à l'aval du barrage du Castelet
	MA0029 O1--0290 Le Grand Hers (ou Hers vif) en aval de sa confluence avec le ruisseau de la Trière
	A0951 O1--0290 Le Grand Hers (ou Hers vif) du barrage de Fontestorbes à la prise d'eau du barrage de Montbel
	A0195 O1--0290 Le Grand Hers (ou Hers vif) et ses affluents en amont du barrage de Fontestorbe
	A0191 O1--0290_z Les affluents du Grand Hers (ou Hers vif) du barrage de Fontestorbes à la prise d'eau du barrage de Montbel
	A0330 O1040500 La Lauze et ses affluents à l'amont du barrage de Goulours, à l'exception du ruisseau de l'Andorre en aval de la cote NGF 1340, de la Coume Grande en aval de la cote NGF 1335 et de la Cabane Longue en aval de la cote NGF 1335 m
	N018 O1050510 Le ruisseau du Najar et ses affluents à l'aval de sa confluence avec le ruisseau des Pradels (inclus)
	A0313 O1050510 Le ruisseau du Najar en amont de sa confluence avec le ruisseau des Pradels

A0359 O1050610 Le ruisseau de Lègnes et ses affluents
A0312 O1050700 Le ruisseau Lagal à l'amont du point cote NGF 1082
A0308 O1050740 Le ruisseau de Marmare et ses affluents
N015 O1050890 Le ruisseau de Lavail en aval de la prise d'eau (Font de Canalette)
A0311 O1050890 Le ruisseau de Lavail et ses affluents à l'amont de la prise d'eau (Font de Canalette)
A0307 O1060500 Le ruisseau de Gérul et ses affluents
A0310 O1060630 Le ruisseau des Mourègnes et ses affluents à l'amont de la prise d'eau des Mourègnes
A0306 O1060690 Le ruisseau de Caychax et ses affluents
A0309 O1060730 Le ruisseau de Laval Dalbiès et ses affluents à l'amont de la prise d'eau de Sauzet
N014 O1070530 Le Rieutort
T008 O1070560 Le ruisseau de Pourssiergues et ses affluents
T009 O1070570 Le ruisseau de Toudous et ses affluents
A0298 O1070600 Le ruisseau de Quioulès et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Carau (inclus)
A0300 O1070680 Le ruisseau de Coume de Jas
A0299 O1070690 Le ruisseau de Rieutord de Gascous
A0301 O1080500 Le ruisseau de Calvière
A0304 O1080530 Le ruisseau d'Artaran à l'amont de la prise d'eau des Clarans
A0302 O1080540 Le ruisseau Sirbal et ses affluents à l'amont de la prise d'eau
A0305 O1080600 Le ruisseau des Ubals et ses affluents
A0297 O1090520 Le ruisseau de Medas et ses affluents
A0295 O1090560 Le ruisseau de Lujat
A0296 O1090570 Le ruisseau des Vignes
A0288 O1100640 Le ruisseau de la Gardelle
A0356 O1100680 Le ruisseau de Riufret à l'amont de l'étang du Riufret
A0184 O11-0400 Le Videssos (ou Soulcem) et ses affluents à l'amont de l'Etang de Soulcem
T006 O11-0430 Le Siguer et ses affluents du lieu dit Bouychet à la prise d'eau de Siguer
A0183 O11-0430 Le ruisseau de Gnioure (ou ruisseau du Siguer) et ses affluents à l'amont de l'Etang de Gnioure
A0289 O1110500 Le ruisseau de l'Artigue et ses affluents à l'amont de la prise d'eau EDF (située en amont de la confluence de la Coume de Subra)
A0290 O1120530 Le ruisseau de Bassiès et ses affluents à l'amont des Etangs de Bassiès
A0287 O1120550 Le ruisseau d'Artiès et ses affluents à l'amont de l'Etang d'Izourt
A0291 O1130500 Le ruisseau de Saleix et ses affluents à l'amont de la prise d'eau d'Auzat
A0292 O1130520 Le ruisseau d'Arbu et ses affluents en amont du ruisseau de Sentenac (inclus)
A0293 O1140530 Le ruisseau de Sem
T007 O1150550 Le ruisseau d'Escales ses affluents à l'amont de sa confluence avec l'Auruzan (inclus)
A0286 O1160610 Le rec d'en Guis
A0284 O1170500 Le ruisseau de Miglos et ses affluents
A0294 O1170570 Le ruisseau de la Grange et ses affluents
R016 O12-0400 L'Arget en aval de sa confluence avec le ruisseau de Baloussière
A0188 O12-0400 L'Arget et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau du Pesquié (inclus), à l'exclusion de l'Arget* entre les confluences des ruisseaux de Baloussière et du ruisseau du Pesquié
A0282 O1210500 La Courbière et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Freychinet (inclus)

A0283 O1210570 Le ruisseau d'Artats (ou ruisseau de Gourbit) et ses affluents en amont de la côte NGF 880
A0358 O1211030 Le ruisseau de Salilans à l'amont de la côte NGF 880
A0280 O1220500 Le Saurat et ses affluents à l'amont de la prise d'eau de l'Espinassière
A0281 O1220690 Le ruisseau de la Coume
A0279 O1220700 L'Arnave et ses affluents à l'amont du seuil du Moulin d'Arnave
A0198 O1230500 Le ruisseau de Serbel et ses affluents
A0278 O1230530 Le ruisseau du Pas du Teil et ses affluents
A0277 O1230600 Le ruisseau du Rade et ses affluents à l'amont du pont de Prayols
R042 O1240500 Le Sios en aval de sa confluence avec le ruisseau de la Baure
A0273 O1240500 Le Sios et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de la Baure (inclus)
A0275 O1240630 Le ruisseau de Saint-Genès
A0274 O1240640 Le ruisseau de la Lauzate
A0201 O1240700 Le ruisseau des Mascasses
C0007 O1240710 Le ruisseau de Gandou
C0008 O1240730 Le ruisseau de Sauzels
C0009 O1240740 Le ruisseau de Saint-Genès
A0276 O1250500 Le ruisseau de Gariac à l'amont du pont de la Plaine (Gariac)
A0272 O1270670 Le ruisseau d'Escaudogats et ses affluents
C0010 O1270690 Le Musquet
A0270 O1270720 Le ruisseau de Lacassagne
A0194 O1270740 Le ruisseau de Ganac et ses affluents
A0269 O1270820 Le ruisseau de Becq et ses affluents
A0271 O1270860 Le ruisseau de Malet
A0189 O1300500 L'Alses et ses affluents
H040 O1300540 Le Fajal (ou ruisseau du Vernajoul) en aval de la résurgence
A0205 O1300540 Le Fajal (ou ruisseau de Vernajoul) à l'amont de la perte
A0190 O1310510 Le ruisseau de Bedel
A0192 O1310560 Le ruisseau de Carol
A0193 O1310650 Le ruisseau de Dalou
A0187 O1320500 Le ruisseau d'Artix et ses affluents
N023 O14-0400 Le Blau et ses affluents
A0265 O14-0430 Le Touyre et ses affluents à l'amont de la prise d'eau de Peyregade, à l'exclusion du ruisseau de la Pradeille et de ses affluents
N022 O1430560 Le ruisseau de Bicharole
N021 O1440600 Le Riveillou et ses affluents à l'amont de sa confluence avec la Vernade (exclue)
DCE08 O1470670 Le Roubichoux et ses affluents
A0361 O1480630 Le ruisseau de Planquat
S028 O15-0430 Le Douctouyre en aval de sa confluence avec le ruisseau de Senesse
A0196 O15-0430 Les affluents du Douctouyre à l'amont de la confluence de la Turègne* (exclue), à l'exclusion du ruisseau de Pichobaco
A0267 O1560680 La Turègne
A0362 O1560690 Le ruisseau de la Tuilerie et ses affluents
A0199 O1560720 Le ruisseau de Perrine et ses affluents
A0203 O1570500 Le ruisseau du Sautel
A0266 O1570640 Le ruisseau des Gourds et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Cruzille (inclus)

	A0186 O1800580 Le ruisseau d'Argentat et ses affluents
	A0200 O1800630 Le ruisseau de Roziès et ses affluents
	MA0030 O18-0400 La Lèze à l'aval du barrage de Mondély
	A0355 O18-0400 La Lèze et ses affluents en amont de sa confluence avec le Gouté des Labadous (inclus)
	A0197 O1810500 Le ruisseau de Monesple et ses affluents
Salat Arize	T005 O0--0250 Le Salat et ses affluents à l'amont de sa confluence avec l'Alet* (exclu)
	S075 O0--0250 Le Salat en aval de sa confluence avec l'Alet
	N170 O02-0400 Le Ger en aval de sa confluence avec le Rossignol
	A0431 O02-0400 Le Ger et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le Rossignol (inclus)
	N169 O02-0430 Le Job en aval du pont d'Izaut-de-l'Hotel (RD 34)
	A0443 O02-0430 Le Job à l'amont du pont d'Izaut-de-l'hôtel (RD 34)
	A0477 O0230540 Le ruisseau de Micas
	A0440 O0230550 Le Rieu Majou et ses affluents
	A0453 O0230590 Le ruisseau du Souell et ses affluents
	A0473 O0240580 Le ruisseau de la Maure
	A0472 O0250500 Le ruisseau de la Lose et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le Roussec* (exclu)
	A0486 O0250550 Le Roussec à l'amont du pont de Geysset
	A0452 O0250590 Le ruisseau de Bouigot
	A0460 O0250610 Le ruisseau de Grouns de la Longuère
	A0456 O0270560 Le ruisseau du chevalier de Saint-Paul et ses affluents
	H041 O03-0400 L'Arac
	A0211 O03-0400_z Les affluents de l'Arac
	A0217 O0310500 L'Alet et ses affluents à l'aval de la centrale de Saint-Lizier, à l'exclusion des ruisseaux de Guzet* et de Bielle* et de leurs affluents*
	A0218 O0310500 L'Alet et ses affluents à l'amont de la prise d'eau de la centrale de Saint-Lizier
	R015 O0310740 Le ruisseau de Guzet
	DCE43 O0310760 Le ruisseau de Bielle et ses affluents
	C0006 O0310800 Le Goute de Baus
	A0252 O0330500 Le ruisseau d'Estours et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Lameza* (ou d'Arros) (exclu)
	A0344 O0330550 Le ruisseau de Lameza (ou d'Arros) à l'amont de la prise d'eau d'Arros
	A0251 O0340510 Le ruisseau d'Esbints et ses affluents
	S039 O0350500 Le Garbet en aval de la centrale hydroélectrique d'Angladure
	A0259 O0350500 Le Garbet et ses affluents entre le pont de la Mouline et la prise d'eau d'Ercé (Angladure)
	A0261 O0350500 Le Garbet à l'amont de la cote NGF 1104
	A0258 O0350510 Le ruisseau de Lauze
	A0257 O0350520 Le ruisseau Mérigue
	A0253 O0350530 La rivière d'Ars à l'amont du pont d'Artigous
	A0222 O0350600 Le ruisseau de l'Estagette et ses affluents
	A0260 O0350620 Le ruisseau des Lanes
	A0255 O0350640 Le ruisseau de Mouredère
	A0256 O0350650 Le ruisseau de la Coume de l'Artigou
	A0254 O0350680 Le ruisseau de Pradias
	A0250 O0360500 Le ruisseau de Rogalle
	A0225 O0360520 Le ruisseau de la Tire

N009 O0390500 Le Riou Moulé
N008 O0390510 Le ruisseau Laspieng
A0340 O0390520 La rivière d'Alos et ses affluents à l'amont du barrage EDF
N010 O0390640 Le Canon
A0345 O0390650 Le ruisseau Trabets et ses affluents
N011 O0390680 Le ruisseau d'Abeus et ses affluents
A0263 O0390690 Le Nert et ses affluents
A0239 O0400520 Le ruisseau de la Cigalère
R017 O0400530 Le ruisseau d'Urets
N002 O0400540 Le ruisseau d'Artignan
A0335 O0400550 Le ruisseau de Rouge
A0334 O0400560 Le ruisseau de Laspé et ses affluents
A0337 O0400580 Le ruisseau de Trémoulet
A0333 O0400600 Le ruisseau de Rabe et ses affluents
C0004 O0400650 Le ruisseau de Fillole
N003 O04-0400 Le Lez de sa source à sa confluence avec le Ribérot, à l'exclusion du tronçon situé entre la centrale EDF d'Eylie et la confluence de l'Isard (ou ruisseau des Pugues)
N004 O04-0430 La Bouigane en aval de sa confluence avec la Goutè du Pré
A0209 O04-0430 La Bouigane et ses affluents à l'amont de sa confluence avec la Goutè du pré (incluse)
A0238 O0410500 Le ruisseau des Pugues (ou l'Isard)
N001 O0410570 L'Araing
A0241 O0420500 Le ruisseau d'Andraud
A0242 O0420510 Le ruisseau d'Antras
A0336 O0420550 Le ruisseau d'Irazein
A0245 O0420560 L'Orle et ses affluents à l'amont du barrage d'Orle
C0005 O0420680 Le ruisseau de Loudas
A0243 O0430500 Le Ribérot et ses affluents à l'amont de la prise d'eau de la centrale
A0244 O0440500 Le ruisseau de l'Etruc à l'amont de la prise d'eau
A0246 O0440530 Le Balamet et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Tréguil (inclus)
A0343 O0440610 Le Rieu Long
A0341 O0440620 Le ruisseau de Peyrequé
N007 O0440630 Le ruisseau de Léaude
A0342 O0440650 Le ruisseau de Courneillère
A0247 O0440670 Le ruisseau de Cazalus
A0210 O0460500 Le Goutè de Sipet
A0213 O0460510 Le ruisseau d'Artigueprat
A0216 O0460520 Le ruisseau de Bidarros
A0228 O0460530 Le ruisseau de Nédé et ses affluents
A0229 O0460560 Le ruisseau de Pouticayre
A0223 O0460570 Le ruisseau de l'Estrouède et ses affluents
A0220 O0460580 Le ruisseau de Cassech et ses affluents
A0214 O0470500 Le ruisseau d'Esquet
A0236 O0470510 Le ruisseau de Récoule
A0235 O0470520 La Rivière et ses affluents
A0221 O0470560 Le ruisseau de l'Argent
A0215 O0470570 Le ruisseau de Bach

A0237 O0470580 Le ruisseau d'Auriech
A0233 O0470600 Le ruisseau de Coudères
A0234 O0470610 Le Long Rieu
N005 O0480500 Le ruisseau de Cescau et ses affluents
A0338 O0480550 Le ruisseau d'Astien et ses affluents
A0230 O0480600 Le ruisseau de Sour et ses affluents
N006 O0490520 Le ruisseau Poudades et ses affluents
A0346 O0490550 Le ruisseau de Rieulong
A0219 O0500500 Le Baup (ou ruisseau d'Estanque) et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau du Casse (exclu), à l'exclusion des ruisseaux des Bains et du Pontet et de leurs affluents ainsi que du ruisseau du Bouich affluent du ruisseau de Bize
A0348 O0500980 La Sagne
H027 O05-0400 L'Arbas à l'amont de sa confluence avec le Rieuaris
A0435 O05-0400_z Les affluents de l'Arbas
A0232 O05-0430 Le Lens à l'amont de sa confluence avec la Goutte de Chire (ou ruisseau de Junax)
A0224 O0520500 Le ruisseau de la Gouarège et ses affluents, à l'exception du ruisseau de la Gouarège en aval du Moulin d'en haut (commune de Cazavet) et du ruisseau du Gélán* et de ses affluents
A0264 O0520580 Le ruisseau du Gélán à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Peyrous
A0347 O0530510 Le ruisseau de la Hage
A0469 O0530530 Le ruisseau de l'Espone
N012 O0570620 Le ruisseau de Soumet et ses affluents
A0226 O0570700 Le ruisseau de Losse
A0481 O0580620 Le ruisseau de Pujouet
A0457 O0580660 La Goutte de Chire (ou ruisseau de Junax) et ses affluents
MA2085 O07-0400 L'Arize en aval de sa confluence avec l'Artillac
A0208 O07-0400 L'Arize et ses affluents de sa confluence avec la Goute de Blazy (exclue) à sa confluence avec le ruisseau l'Artillac (inclus)
A0207 O07-0400 L'Arize et ses affluents de sa source à sa confluence avec la Goute de Blazy (incluse)
C0011 O0720510 Le ruisseau de la Fargue
C0012 O0720530 Le ruisseau de Peydalières
R044 O0730500 Le Pujol
N013 O0730520 Le ruisseau de Peyrau
A0231 O0730540 Le Larrazic et ses affluents
R043 O0740510 Le ruisseau de Camarade
A0227 O0740610 Le ruisseau de Mourissé et ses affluents
C0015 O0740660 Le ruisseau de Barte
C0013 O0740670 Le ruisseau de Gabre
C0014 O0740720 La Goutte
C0017 O0740730 Le ruisseau de Menay
C0016 O0750530 Le ruisseau de Porte Peychère
C0124 O0750560 Le ruisseau des Salenques
C0018 O0750590 Le ruisseau de Lapiche et de Portecluse
C0019 O0750610 Le Pleis
C0020 O0750690 Le ruisseau du bois de Marsoulies
A0478 O0760500 Le ruisseau de Montbrun et ses affluents
C0021 O0760870 Le ruisseau Ruchet

	C0022 O0760890 Le ruisseau de la Ramasso
	C0023 O0770580 Le Pédale
	A0439 O0780500 Le ruisseau de l'Azaou (ou Lazau)
Neste	B0022 O0100540 La Neste de la Géla à l'amont de la prise d'eau EDF
	B0023 O0100560 La Neste de Saux et ses affluents à l'amont de la côte NGF 1550
	MA0018 O01-0400 La Neste en aval du pont de Lète
	MA0019 O01-0430 La Neste du Louron en aval du barrage de retenue de Genos-Loudenvielle
	B0036 O0110500 La Neste de Couplan à l'amont du barrage de Cap-de-Long
	B0037 O0110590 Le ruisseau d'Estaragne à l'amont du lac d'Orédon
	B0038 O0110780 Le ruisseau de Port Bielh et ses affluents à l'amont du lac de l'Oule
	B0024 O0120510 La Neste du Moudang et ses affluents à l'amont de la prise d'eau EDF (altitude vers 1 420 m)
	B0025 O0120600 Le ruisseau de Lassas et ses affluents
	B0020 O0120620 La Neste de Rioumajou et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Baricave (inclus)
	B0021 O0130550 Le ruisseau d'Ourtigué et ses affluents à l'amont du captage d'Azet
	B0027 O0130640 Le ruisseau de Salade à l'amont du pont de la RD 25
	B0026 O0140500 Le Lavedan et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Rabat (inclus)
	B0028 O0140570 Le ruisseau de Val
	B0029 O0140610 Le ruisseau de Barrancoueu et ses affluents
	B0030 O0160550 Le ruisseau de Lastie et ses affluents
	B0031 O0170500 Le Berlan et ses affluents
	B0032 O0170520 Le ruisseau d'Ardengost et ses affluents
	B0033 O0170560 Le ruisseau de Beyrède et ses affluents
	B0034 O0170570 Le ruisseau de Cautères et ses affluents
N178 O0171080 Le ruisseau de Gazave (ou de Bizous ou Coume Sourde)	
B0019 O0180500 Le Nistos et ses affluents	

COMMISSION TERRITORIALE: LITTORAL	
Seudre Baie de Marennes Oléron	MA0445 S0000510 Le Chenal de Brouage
	S049 S01-0400 La Seudre y compris son débouché maritime
	MA0448 S0110530 Le Petit canal
	MA0449 S0120500 Le Bertu
	MA0450 S0120530 Le Canal de Dercie à la Pallud
	MA0451 S0120560 Le chenal de Chalons (et le ruisseau de la Gorce)
	MA0452 S0120600 Le chenal de Souhé
	MA0453 S0120610 Le Riveau
	MA0454 S0120620 Le Ruisson du Commun
	MA0455 S0120630 Le Chenal de Fontbedeau
	MA0456 S0120640 Le Chenal de Plordonnier (ou chenal de Fontbedeau)
	MA0457 S0120650 Le Chenal de Mornac
	MA0458 S0120660 Le Chenal de Téger
	MA0459 S0120670 Le Chenal de Margot
	MA0460 S0120680 Le Chenal de Coulonges
	MA0461 S0121040 Le Monnard
	MA0462 S0125011 Le bras du Monnard
	MA0463 S0130500 Le Chenal de Chaillevette

	MA0464 S0130520 Le Chenal de Pélard
	MA0465 S0130540 Le Chenal de Garenton
	MA0466 S0130550 Le Ruisson des Noues
	MA0467 S0130560 Le Chenal de Bugée
	MA0468 S0130570 Le Chenal d'Orival
	MA0469 S0130580 Le Chenal de Recoulaine
	MA0470 S0130600 Le Chenal de la Guillate
	MA0471 S0130610 Le Ruisson de Meymardie
	MA0472 S0130620 Le Ruisson de la Plie
	MA0473 S0130630 Le Chenal de Luzac
	MA0474 S0130640 Le Chenal de Ferrant
	MA0475 S0130650 Le Ruisson de Port Neuf
	MA0476 S0130660 Le Ruisson de Chiffeu
	MA0477 S0130670 Le Ruisson de Mauzac
	MA0478 S0130682 Le Chenal de la Tremblade
	MA0479 S0130690 Le Chenal de la Péride
	MA0480 S0130700 Le Chenal du Lindron
	MA0481 S0130712 Le Chenal de Marennes
	MA0482 S0130720 Le Chenal des Faux
	MA0483 S0130730 Le Chenal de Putet
	MA0484 S0131020 Le Ruisson de Guerre
	MA0720 Z6000500 L'Achenau
	MA0721 Z6000512 Le canal de Ponthézière
	MA0722 Z6000532 Le canal du Douhet
	MA0723 Z6000540 Le Chenal de la Perrotine
	MA0724 Z6000590 Le Chenal d'Arceau
	MA0725 Z6000600 Le Chenal de Lilette
	MA0726 Z6000620 Le Chenal la Baudissière
	MA0727 Z6000660 Le Chenal de la Brande
	MA0728 Z6000670 Le Chenal de Létier Neuf
	MA0729 Z6000720 Le Chenal de la Fontaine
	MA0730 Z6000750 Le Chenal du Nicot
	MA0731 Z6000770 Le Ruisson de Léperon
Estuaire Gironde	MA0485 S0220500 L'Etier de Maubert
	MA0486 S0220590 L'Etier de Chassillac
	MA0487 S0300510 Le Ferrat
	MA0488 S0300582 Le canal de la Comtesse
	S042 S03-0400 La Livenne
	MA0491 S0310502 Le canal des Callonges
	MA0492 S0310512 Le canal des Portes Neuves
	MA0493 S1000500 Le chenal de Logis de Rambeaud
	MA0494 S1000512 Le chenal du Conseiller
	MA0495 S1000522 Le chenal de Neyran
	MA0496 S1000532 Le chenal de Talais
	MA0497 S1000590 Le chenal du Gua
	MA0498 S1000892 Le canal de Clas

	MA0499 S1000902 Le chenal de Richard
	MA0500 S1001000 Le Deyre
	MA2019 S1010500 Le chenal de Guy à l'aval du pont de la RD 3
	B0287 S1010500 La Maillarde de sa source (fontaine du Zix) au pont de la RD 3
	MA0502 S1020522 Le grand chenal de By
	MA0503 S1020532 Le petit chenal de By
	MA0504 S1020562 Le chenal de la Maréchale
	MA0505 S1020570 Le chenal de la Calupeyre
	MA0506 S1100500 La Jalle du Breuil
	MA0507 S1110500 La Jalle du Nord (et de l'Horthe)
	MA0508 S1120500 La Berle
	MA0509 S1130530 La Jalle du Cartillon
	MA0510 S1140500 La Jalle de Castelnaud
	N057 S1140590 La Jalle du Déhès
Etangs, lacs et littoral girondin	T025 S1200512 La Berle de Lupian et de Couture
	T026 S1200522 La Berle du Jolles et du Caillava
	S043 S12-0402 Le canal des Etangs (puis Craste de Louley)
	B0278 S1210512 Le canal de la Berle (puis Craste de la Levade) et ses affluents, dont la Craste de l'Eyron (S1210522) et le canal de Caupos (S1210632)
Etangs, lacs et littoral landais	MA0538 S3000512 La Crastole
	MA0539 S30-0402 La Craste de Nézer
	S044 S3020500 La Gourgue
	MA0541 S3020530 Le canal de Courlouze
	MA0542 S3020542 La Craste Bielhe
	MA0543 S3020560 Le ruisseau de Mauclercq
	S045 S3020570 La Craste Moulièyre
	MA0545 S3020600 Le ruisseau de Labeillera
	MA0546 S3020622 Le canal de l'Arreillet
	MA0547 S3020632 Le canal de Sanguinet
	MA0548 S3020642 La Craste Bille
	MA0549 S3020652 La Craste Rouge
	MA0550 S3020662 La Craste du Parc de Dousset
	MA0551 S3020672 La Craste Limite
	MA0552 S3020682 La Craste des Saous
	MA0553 S3020692 La Craste Commune
	MA0554 S3020700 La Craste Neuve
	MA0555 S3020712 La Craste de Liboy
	MA0556 S3020720 La Craste de Gaillin
	MA0557 S3--0252 Le canal des Landes
	S046 S3--0290 Le courant de Sainte-Eulalie (ou courant de Mimizan) et ses affluents entre l'Etang de Parentis-Biscarosse et l'Etang d'Aureilhan
	MA2028 S3--0290 Le Courant de Mimizan y compris son débouché maritime, à l'exclusion du courant de Sainte-Eulalie (entre les Etangs de Parentis-Biscarosse et d'Aureilhan)*
	MA0559 S3100500 La Craste de Narp
	MA0560 S3100510 La Craste des Auqueyres
	MA0561 S3100520 La Craste de Ragueys
MA0562 S3100530 La Craste de Milla	
MA0563 S3100540 La Craste de Menatouns	

MA0564 S3100550 La Craste de Checot
MA0565 S3100570 La Craste de Mouquet
MA0566 S3100582 Le Fossé le Birehuc
MA0567 S3100590 La Craste de Campet
MA0568 S3100602 Le canal le Courant
S047 S31-0400 Le ruisseau de Forges, à l'exclusion du tronçon* situé entre l'Etang de Parentis-Biscarosse et la confluence du ruisseau du Basque
B0209 S31-0400 Le ruisseau des Forges et ses affluents entre l'Etang de Parentis-Biscarosse et sa confluence avec le ruisseau du Basque
MA0570 S3110500 Le ruisseau du Basque
MA0571 S3110520 Le ruisseau de Perric
MA0572 S3110530 La Barade de la Commune
MA0573 S3110540 La Barade de Barbeyrac
B0210 S3130500 La Barade de Ligautenx
B0205 S32-0400 Le ruisseau d'Escource (ou ruisseau de Belloc) et ses affluents
B0206 S32-0430 Le ruisseau de Canteloup et ses affluents
B0207 S3260500 Le ruisseau de Capit
N191 S4000510 Le ruisseau de Capcos
N192 S4000520 Le ruisseau de la Fontaine de Pécoume
MA0626 S4000530 Le ruisseau de Barzague
MA0627 S4000540 Le ruisseau du Moulin Neuf
MA0628 S4000550 Le ruisseau de la Coste Heince
MA0629 S40-0400 Le Courant de Contis
MA0630 S40-0430 Le ruisseau du Moulin
MA0631 S4010510 Le ruisseau du Pas du Kaa
MA0632 S4010520 Le ruisseau de Cherte
MA0633 S4010570 Le ruisseau de la Canotte
MA0634 S4020510 Le ruisseau de Sindères
MA0635 S4020540 Le ruisseau d'Hossegor
MA0636 S4020550 Le ruisseau de Cornillon
MA0637 S4020570 Le ruisseau de Tounedou
MA0638 S4030500 Le ruisseau de Harencin
MA0639 S4030520 Le ruisseau de Coulin
MA0640 S4040500 Le ruisseau de Couey
MA0641 S4040510 Le ruisseau de Pinaut
MA0642 S4040520 Le ruisseau de Lapendille
MA0643 S4040530 Le ruisseau de Guiroch
MA0644 S4040540 Le ruisseau de Mistre
MA0645 S4040550 Le ruisseau de Ninicq
MA0646 S4040570 Le ruisseau de la Tuilerie
MA0647 S4050500 Le ruisseau de Jacon
MA0648 S4050510 Le ruisseau de Châton
MA0649 S4050520 Le ruisseau de Larden
MA0650 S4050570 Le ruisseau de la Lande
MA0651 S4050580 Le ruisseau du Bourg
MA0652 S4050602 Le ruisseau de Méros
MA0653 S4070500 Le ruisseau de Barrot

	MA0654 S4070510 Le ruisseau de Bernachot
	MA0655 S4070520 Le ruisseau de Padaou
	MA0656 S4070530 Le ruisseau Moura
	MA0657 S4070550 Le ruisseau du Mouréou
	MA0658 S4070580 Le ruisseau des Vignes
	MA0659 S4080500 Le ruisseau de la Pétuille (puis ruisseau de Robin)
	B0098 S41-0400 Le ruisseau de La Palue (y compris le courant d'Huchet) et ses affluents
	DCE57 S4200550 Le ruisseau de Saunus et ses affluents
	MA2120 S42-0400 Le Courant de Soustons en aval du barrage du pont de Roudin et son débouché maritime
	B0096 S42-0400 Le Courant de Soustons (puis ruisseau de Magescq) et ses affluents du barrage du pont de Roudin à la source
	MA0684 S42-2092 Le canal de Pinsolle
	MA0687 S4260500 Le ruisseau de Bibic
	MA0688 S4260520 Le ruisseau d'Hardy
	MA0689 S4260550 Le ruisseau de Sparben
	MA0690 S4280500 Le Courant de Messanges
	MA0691 S4280510 Le Courant de Messanges (ou ruisseau de la Prade)
	B0091 S4300590 Le canal du Moura-Blanc et ses affluents
	MA0694 S4300690 Le canal de Moussehouns
	MA0695 S4300720 Le ruisseau de Cante Graouille
	MA0696 S43-0400 Le ruisseau du Boudigau (ou ruisseau du moulin de Navachon)
	MA0697 S43-0410 Le canal de Ceinture
	MA0698 S43-0430 Le Bouret (puis ruisseau du Moulin de Lamothe), y compris la passe du Boucart, le Port ainsi que le canal d'Hossegor
	B0092 S4310500 Le ru de Marsacq
	MA0700 S4310580 Le ruisseau de Mourmaou
	MA0701 S4310610 Le ruisseau de Lesgrabières
	MA0702 S4330500 L'Anguillère
	MA0703 S4330520 Le ruisseau de Barcery
	MA0704 S4350530 Le ruisseau du Nouaou
	S048 S4360500 Le ruisseau de Guilhem
	MA0706 S4360510 Le ruisseau de Ménaout
	MA0707 S4360520 Le ruisseau de Piréou
	MA0708 S4360540 Le ruisseau de Mounsétouts
	MA0709 S4360550 Le ruisseau du Hourquet
	MA0710 S4360560 Le ruisseau du Rey
	MA0711 S4370502 Le canal de Monbardon
	MA0712 S4370540 Le ruisseau du Vignau
Leyre	MA0512 S1300500 Le ruisseau d'Harbaris
	MA0513 S1300510 Le ruisseau de Comte
	MA0514 S1300520 Le ruisseau du Bétey
	MA0515 S1300530 La Berle de Cassy
	MA0516 S1301282 Le Massurat
	MA0517 S1310500 Le ruisseau de Rouillet
	MA0518 S1310510 Le Berlot du Pin
	MA0519 S1310520 Le ruisseau du Milieu
	MA0520 S1310530 Le canal de Pierrillon (et le ruisseau de Passaduy)

	MA0521 S1310540 Le ruisseau de Pontetils
	MA0522 S1310550 La Berle des Cabanasses
	MA0523 S1310570 Le ruisseau d'Aiguemorte
	MA0524 S1311462 Le Saint-Yves
	DCE51 S2020650 Le ruisseau de Chouly (ou Barade des Houssats) ainsi que le ruisseau de Neou (ou Barade de Chinan)
	B0225 S2--0250 La Grande Leyre et ses affluents, à l'exclusion des ruisseaux de Calesèque*, de Pince*, du Mourcaou*, de Richet*, des Esclaures*, de Castera* et de la Forge* et de leurs affluents ainsi que du ruisseau de Chouly*et du ruisseau de Néou
	DCE49 S2040500 Le ruisseau du Mourcaou et ses affluents
	DCE50 S2040580 Le ruisseau de Richet et ses affluents
	DCE47 S2110650 Le ruisseau de Calesèque et ses affluents
	DCE48 S2120510 Le ruisseau de Pince et ses affluents
	DCE53 S22-0400 Le ruisseau de Castera et ses affluents
	DCE54 S2240620 Le ruisseau de la Forge et ses affluents
	DCE52 S2250520 Le ruisseau des Esclaures et ses affluents
	MA0536 S2260500 Le ruisseau de Lacanau
	MA0537 S2270512 Le ruisseau de Tagon
Côtiers basques	MA0713 S50-0400 L'Uhabia à l'amont du pont de la voie ferrée (commune de Bidart)
	MA2042 S52-0400 La Nivelle à l'aval de sa confluence avec le Tontoloko Erreka y compris son débouché maritime
	B0145 S52-0400 La Nivelle et ses affluents en amont de sa confluence avec le Tontoloko Erreka (inclus)
	B0954 S5220820 L'Uzkaingo Erreka
	B0953 S5220840 L'Arrayoko Erreka
	MA0719 S5300500 Le fleuve Untxin

COMMISSION TERRITORIALE : LOT	
Cours d'eau principal	MA0020 O---0150 Le Lot à l'aval du barrage du Temple/Lot
	H004 O---0150 Le Lot de sa confluence avec la Truyère jusqu'à sa confluence avec le Dourdou
	H003 O---0150 Le Lot du barrage de Castelnau jusqu'à sa confluence avec la Boralde de Flaujac
	A0037 O---0150 Le Lot et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le Rieucros (exclu), à l'exclusion de l'Esclancide et de ses affluents en aval du barrage d'Eyguas ainsi que du ruisseau de la Valette*, de l'Orsiérette*, du ruisseau de Combe Sourde*, de l'Oultet
Lot aval	A0171 O7800620 Le ruisseau de Portez
	C0178 O7800630 Le ruisseau de la Grave
	R006 O7810620 Le ruisseau de la Borie
	A0172 O7820520 Le ruisseau des Garrigues et ses affluents
	C0182 O7820590 Le ruisseau de Gardès
	N188 O7830500 L'Auze et ses affluents à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Cairillet
	A0425 O7830570 Le ruisseau de Cairillet et ses affluents
	C0183 O7840510 Le ruisseau de Rebourtil
	A0052 O80-0400 Le Dourdou entre le Trou de Bozouls (ou Conque de Bozouls) et sa confluence avec le ruisseau des Douze
	C0190 O8010550 Le ruisseau de la Sale
	A0154 O8020500 Le ruisseau des Douze
	C0189 O8020520 Le ruisseau de Couffiniès
	C0188 O8020530 Le ruisseau de Bor
	C0277 O8030550 Le ruisseau des Cayrouses
	R066 O8040710 Le ruisseau des Barthes

	C0278 O8040880 Le ruisseau de Vernholez
	DCE04 O8060500 Le ruisseau de la Bindouyre et ses affluents
	A0086 O8080500 Le ruisseau l'Ouche et ses affluents
	A0085 O8090510 Le ruisseau de Sainte-Anne
	C0184 O8090590 Le ruisseau de Piste
	C0185 O8090610 Le ruisseau de Moulidiès
	C0186 O8100540 Le ruisseau de Padou
	A0087 O8110630 Le ruisseau du Moulinet
	H002 O8130500 Le Riou Viou de sa confluence avec le ruisseau de la Vayssade à la chaussée du moulin de Viviez
	H024 O8150620 Le ruisseau de Donazac
	A0504 O8150650 Le ruisseau d'Embals
	A0497 O8150670 Le ruisseau de Dissès
	R067 O8160510 Le ruisseau du Pouget
	R132 O8161000 Le ruisseau de l'Estang
	C0187 O8161070 L'Igüe du Cas
	R068 O8170580 Le ruisseau de Fréjéroque et ses affluents
	A0168 O8190500 Le ruisseau de Lantouy et ses affluents
	A0500 O8410500 Le Vers et ses affluents
	A0501 O8450500 Le Vert et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau de la Masse* et de ses affluents* et du ruisseau de l'Escalié (affluent du Pic)
	R112 O8450600 Le ruisseau de la Masse
	H022 O8450650 Le ruisseau de Lherm
	T023 O85-0400 La Thèse en aval de sa confluence avec la Petite Thèse (ou ruisseau de Caupenne)
	R188 O85-0430 La Lémance du Moulin de Lavaur jusqu'à sa confluence avec la Briolance
	T024 O8540550 La Petite Thèse (ou ruisseau de Caupenne) et ses affluents
	B0251 O8570500 Le Sendroux
	B0273 O8570570 La Briolance et ses affluents
	B0254 O8580530 Le ruisseau de la Poulétie
	B0249 O8600540 Le ruisseau Lagrane
	B0240 O86-0430 La Tancanne
	B0246 O8630510 La Vergnote
	B0247 O8630550 La Riviérette (ou Camp beau) de sa confluence avec le ruisseau de la Barre (inclus) jusqu'à sa confluence avec le Boudouyssou
	B0242 O8680570 Le ruisseau de Lalande (Cambès) en amont de sa confluence avec le ruisseau de Larpigne
	B0256 O87-0400 La Lède à l'amont de la RD 162 (à l'aval de la commune de Gavaudun)
	B0258 O8720560 La Gourgue
	MA0109 O8820500 La Bausse
	MA0110 O8830500 La Grande Raze
	MA0111 O8830580 Le Salabert
	MA0112 O8850500 Le Chautard
Lot amont	DCE36 O7000570 Le ruisseau de Combe Sourde et ses affluents
	DCE35 O7000690 L'Orsiérette et ses affluents
	DCE37 O7000760 L'Oultet et ses affluents
	DCE34 O7000890 Le ruisseau de la Valette et ses affluents
	DCE39 O7010500 Le ruisseau de l'Altaret et ses affluents
	DCE38 O7010820 Le Bouisset et ses affluents

A0034 O7030500 Le Bramont et ses affluents, à l'exclusion de la Nize* et de ses affluents*
DCE33 O7030640 La Nize et ses affluents
A0073 O7100640 La Tartaronne
A0038 O71-0400 La Colagne du pont au lieu-dit Gibelin (commune de Ribennes) jusqu'à sa confluence avec le ruisseau d'Ussel puis de sa confluence avec la Crueize jusqu'à sa confluence avec le Merdaric
A0039 O7120500 La Crueize et ses affluents
A0059 O7130500 Le ruisseau de Merdaric
A0056 O7140500 Le Coulagnet et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Limouse (inclus)
A0081 O7160500 Le Piou
T001 O7170510 Le Rioulong et ses affluents en amont de sa confluence avec le ruisseau de Martinez (exclu)
T003 O7170570 Le ruisseau de Martinez et ses affluents
T002 O7170590 La Biourière et ses affluents en amont du viaduc de l'A 75
A0062 O7200530 Le ruisseau de Pin à l'aval de sa confluence avec le ruisseau des Busses
A0053 O7200580 Le ruisseau de la Felgeyre
S051 O7210500 Le Doulou et ses affluents à l'aval de sa confluence avec le Doulounet (inclus)
A0150 O7210500 Le Doulou et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de la Barthe (inclus)
C0204 O7210690 Le ruisseau de la Vigne
C0203 O7210710 Le ruisseau de la Vercuejols
C0202 O7210730 Le ruisseau des Tuiles
A0047 O7220500 Le ruisseau de Bonance
A0057 O7220530 Le ruisseau des Ferrières (puis ruisseau de Mardonenque)
A0175 O7220620 Le ruisseau du Barribès
A0043 O7220630 Le ruisseau d'Auronne
R022 O7220680 Le ruisseau de Vieille Manenge
A0178 O7230500 Le Merdanson et ses affluents
A0067 O7230600 Le ruisseau de Roudil et ses affluents
C0197 O7230670 Le Moulinet
C0196 O7230700 Le Rival
C0195 O7230710 Le Malrieu
C0194 O7230740 Le Neyrou
A0080 O7230760 Le ruisseau des Mousseaux et ses affluents à l'amont du barrage de Brousse
C0193 O7240510 Le ruisseau du Lauras
A0164 O7240520 La Boralde de Saint-Chély d'Aubrac et ses affluents
A0176 O7240590 Le ruisseau de la Boraldette et ses affluents
A0029 O7250500 La Boralde Flaujaguèse et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau de Menepeyre* et de ses affluents*
DCE41 O7250540 Le ruisseau de Menepeyre et ses affluents
A0174 O7260540 Le ruisseau de Caussane
R005 O7260590 Le ruisseau de Rémenous
C0279 O7260600 Le ruisseau de Galamans
A0180 O7260620 Le ruisseau d'Esparrou et ses affluents
A0030 O7270500 La Coussane et ses affluents à l'amont du barrage de Golinhac, à l'exclusion du ruisseau de Liacouze* et du ruisseau d'Agols* et de leurs affluents*
DCE26 O7270580 Le ruisseau d'Agols et ses affluents
DCE25 O7270680 Le ruisseau de Liacouze et ses affluents

	C0192 07280500 Le ruisseau de Destressou	
	C0191 07280570 Le ravin del Sol	
	A0042 07280610 Le ruisseau d'Amarou	
	C0177 07290590 Le ruisseau de l'Estampes	
	A0179 07290670 Le ruisseau des Tours	
Célé	A0423 08--0250 Le Célé en aval de sa confluence avec le Drauzou	
	R178 08--0250 Le Célé de la confluence de la Ressègue à la confluence de la Rance	
	A0404 08--0250 Le Célé et ses affluents à l'amont de sa confluence avec la Ressègue (inclusive), à l'exclusion de la Ressègue entre sa confluence avec le ruisseau de la Marue et le pont de Goudal (RD 219)	
	S050 082-0400 La Rance et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau d'Arcombe (inclus)	
	R179 082-0400 La Rance en aval du pont de Senergues	
	H087 08210680 Le ruisseau de Lacluse	
	N109 08210690 Le ruisseau de Montmarty et ses affluents	
	A0414 08260630 Le ruisseau de l'Estrade	
	H089 08260660 Le ruisseau du Verdier	
	H088 08260670 Le ruisseau de Fon Blaucauze	
	A0502 08280500 Le Veyre et ses affluents	
	A0496 08290630 Le ruisseau de Cirganiol et ses affluents	
	A0498 08300500 Le Bervezou et ses affluents	
	A0507 08310520 Le ruisseau de Saint-Perdoux et ses affluents	
	R180 08320500 Le Drauzou en aval de la confluence du Maury	
	A0499 08320500 Le Drauzou et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le Maury (inclus)	
	R113 08330540 La Sagne	
	Truyère	A0041 07--0250 La Tuyère de sa confluence avec le ruisseau de Bigose à la retenue de Grandval
		C0199 07300510 Le ruisseau du Pous
		C0200 07300540 Le ruisseau des Massouses
C0201 07300560 Le ruisseau de Guigne		
A0066 07300650 Le ruisseau de Rieutortet		
A0040 073-0400 La Rimeize et ses affluents à l'amont du pont de Rimeize		
A0078 07310500 Le Mézère		
A0083 07320510 Le Triboulin		
C0198 07320600 Le ruisseau de Bigose		
A0028 07321000 Le ruisseau de Fontans		
A0068 07340510 Le ruisseau de Malagazagne		
DCE12 07340630 Le Combe Crose (ou ruisseau de Chandaison) et ses affluents		
A0071 07360500 La Limagnole		
A0054 07370500 Le ruisseau de Mialanes		
C0300 07370560 Le Riou du Bosc		
C0299 07370570 Le ruisseau de Pisseratte		
C0298 07370590 Le ruisseau du Dapatras		
C0297 07370600 Le ruisseau de Villeret		
A0051 07370620 Le ruisseau de Galastre		
A0058 07380510 Le ruisseau de Mazeyrac		
A0048 07380530 Le ruisseau de Chambaron		
A0409 07390500 Le ruisseau des Planchettes et ses affluents		

A0402 O7390560 La Ribeyre et ses affluents
S052 O7400500 Le ruisseau de la Roche et ses affluents
A0406 O7400650 Le ruisseau de Mongon
R077 O74-0400 Le Lander
A0398 O74-0400_z Les affluents du Lander à l'amont du confluent du Babory* (exclu)
N032 O7410500 Le ruisseau d'Arcomie et ses affluents
N033 O7420500 Le ruisseau d'Arling
C0292 O7430640 Le ruisseau de Védernat
R080 O7440500 Le Babory et ses affluents
N031 O7440570 Le Vendèze et ses affluents en amont du pont de Colzac
N030 O7440590 Le ruisseau de Villedieu et ses affluents
C0293 O7450500 Le ruisseau de Soubisergues
C0294 O7450510 Le ruisseau de Cousergues
A0408 O7450520 Le ruisseau de Viadeyres et ses affluents
C0295 O7450670 Le ruisseau de Serviat
C0296 O7450680 Le ruisseau du Gaz
A0407 O7470500 Le ruisseau des Ternes et ses affluents
A0063 O7500630 Le ruisseau des Plèches et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau du lac de Saint-Andréol et de ses affluents
N167 O75-0400 Le Bès du pont des Chalduettes au pont du CD 989 (commune de Saint-Juery)
A0033 O75-0400 Le Bès de sa confluence avec le ruisseau de Nasbinals jusqu'à sa confluence avec le Rioumau
A0032 O75-0400 Le Bès en amont de sa confluence avec le ruisseau des Plèches
A0072 O7510520 La Peyrade
A0060 O7510620 Le ruisseau de Nasbinals
A0148 O7520500 Le ruisseau de la Cabre et ses affluents
A0410 O7520590 L'Hère
A0403 O7530500 Le Rioumau et ses affluents
A0074 O7540500 Le ruisseau las Chantagues
A0046 O7540520 Le ruisseau d'Ussels et le ruisseau des Gafettes et leurs affluents
DCE03 O7540550 Le Rouanel et ses affluents
A0075 O7550570 Le Bernadel
A0061 O7560570 Le ruisseau de Rieubain
N034 O7600550 Le ruisseau de Chalivet
A0401 O7600690 Le ruisseau de Cordesse
A0412 O7610500 Le Remontalou et ses affluents
H046 O7630500 Le ruisseau de l'Epie
A0400 O7630500_z Les affluents du ruisseau de l'Epie
DCE01 O7640510 Le Bennes et ses affluents
A0394 O7650500 Le Lévandès et ses affluents à l'amont de la retenue de Sarrans
R083 O7650560 Le ruisseau du Roc des Mons
N107 O7660500 Le ruisseau de Montjalou
A0076 O7660520 Le Lebot et ses affluents
A0399 O7670510 Le Vezou et ses affluents
C0164 O7670540 Le ruisseau de Baldour
H044 O7680500 Le Brezons à l'amont de la retenue de Sarrans
A0393 O7680500_z Les affluents du Brezons à l'amont de la retenue de Sarrans

C0165 O7680630 Le ruisseau des Catainères
R069 O7690520 Le ruisseau d'Endesques et ses affluents
C0166 O7700500 Le ruisseau du Barthas
A0396 O77-0400 Le Goul et ses affluents entre les confluents de la Rasthène* (exclue) et du ruisseau du Batut (inclus), à l'exclusion du Maurs* et du Langairoux* et de leurs affluents*
H086 O77-0400 Le Goul à l'aval du barrage de Molèdes
A0395 O77-0400_z Les affluents du Goul à l'amont du confluent de la Rasthène (inclus)
A0153 O7710500 L'Argence vive et ses affluents à l'amont du barrage de la Molle
A0082 O7710570 L'Argence Morte et ses affluents
A0069 O7720510 Le ruisseau du Batut (affluent de la Truyère)
A0169 O7720520 Le ruisseau des Ondes et ses affluents à l'amont du barrage des Ondes
A0177 O7730500 La Bromme à l'amont de la prise d'eau (Salazat)
C0290 O7730510 Le ruisseau de la Bonnetie
C0291 O7730520 Le ruisseau de Griffoul
A0055 O7730540 Le ruisseau de Lacapelle-Barrès et ses affluents
R001 O7730590 Le Riou Migie
A0064 O7730610 Le ruisseau de Pompialou
C0167 O7730650 Le ruisseau des Puechs Combels
C0168 O7740500 Le ruisseau de Bérou
C0169 O7740530 Le ruisseau de Piolade
A0181 O7740560 Le ruisseau des Vergnes et ses affluents à l'amont du réservoir de Montézic
A0173 O7740610 Le ruisseau de Gouzou et ses affluents
DCE24 O7750840 Le ruisseau des Maurs et ses affluents
DCE23 O7760500 Le ruisseau de Langairoux et ses affluents
R002 O7760640 Le ruisseau de Fonbalès
C0170 O7760650 Le ruisseau d'Auguié
C0171 O7760660 Le ruisseau de Saint-Marc
C0172 O7760670 Le ruisseau de Ruols
C0173 O7760720 Le ruisseau de Palefer
A0031 O7780500 La Selves et ses affluents à l'amont du lac de Galens, à l'exclusion du Maganiou* et de ses affluents*
DCE29 O7780550 Le ruisseau de Maganiou et ses affluents
C0176 O7780570 Le ruisseau de Las Costes
A0077 O7780590 Le Selvet et ses affluents à l'amont du pont de la D 197
A0065 O7780640 Le ruisseau de Ribet
C0175 O7780660 Le ruisseau de Dourils
C0174 O7780670 Le ruisseau Del Mouli
A0079 O7790510 Le ruisseau du Laubart

COMMISSSION TERRITORIALE: TARN AVEYRON	
Cours d'eau principal	S056 O---0100 Le Tarn à l'aval du barrage de Montans
	N028 O---0100 Le Tarn de sa confluence avec la Dourbie au pont de St-Rome-du-Tarn
	A0956 O---0100 Le Tarn et ses affluents du pont de Saint-Enimie à la confluence de la Jonte* (exclue)
	N061 O---0100 Le Tarn de sa confluence avec le Tarnon au Pont de Saint-Enimie
	A0098 O---0100 Le Tarn et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le Tarnon (inclus)
Tarn aval	A0542 O3800560 Le ruisseau Malagousse et ses affluents

	A0541 O3820500 Le ruisseau de la Cayrelié et ses affluents
	A0540 O3820520 Le ruisseau de Cézens et ses affluents
	A0543 O3840520 Le ruisseau d'Aygou et ses affluents
	A0521 O3840600 Le ruisseau de Lagouste et ses affluents
	MA0048 O49-0430 Le Tescou en aval de la retenue (en projet) de Sivens (81)
	MA0049 O4930640 Le ruisseau de Pengaline
	MA0050 O4940520 Le Rieu Tort
	MA0051 O4940620 Le ruisseau de Cantaloube
	S057 O4940630 Le ruisseau du Vergnet
	MA0054 O4990660 Le ruisseau de Payrol
	MA0069 O5900500 Le ruisseau de Bernon
	MA0070 O5900510 Le ruisseau de la Nauze
	MA0071 O5900560 Le ruisseau de Maribenne
	MA2066 O59-0400 Le Lemboulas à l'aval du pont du lieu-dit Lesparre (commune de Montfermier)
	A0566 O59-0400 Le Lemboulas et ses affluents du moulin de Lartigue au pont du-lieu dit Lesparre (commune de Montfermier)
	MA2067 O59-0400 Le Lemboulas à l'amont du moulin Lartigue
	A0505 O5910500 Le ruisseau des Pradels
	MA0073 O5980500 Le ruisseau de Larone
	MA0074 O5990500 Le ruisseau de Madeleine
	MA0075 O5990590 Le ruisseau de Millole
Tarn amont	A0955 O---0100_z Les affluents du Tarn de la confluence du Tarnon (exclu) au pont de Sainte-Enimie
	A0091 O31-0400 La Jonte et ses affluents
	C0226 O3200570 Le ruisseau des Lacs
	A0096 O3210500 Le ruisseau de Mialet
	C0224 O3210530 Le ruisseau de Gaujac
	C0225 O3210540 Le ruisseau de Font Frège
	C0288 O3210590 Le Pas du Loup
	C0289 O3210630 Le ruisseau de Pourcaresse
	A0095 O3230500 Le Lumansonesque
	C0218 O3230520 Le ruisseau de Destels
	C0217 O3230530 Le Valat de Las Serps
	C0219 O3230540 Le ruisseau de Turlande
	C0221 O3230570 Le ruisseau de Combe Croze
	C0220 O3230580 Le ruisseau de la Galerie
	A0112 O3230620 Le ruisseau des Pincelles
	C0222 O3230660 Le ruisseau de Salques
	C0223 O3230710 Le ruisseau de Malbosc
	C0205 O3300520 Le ruisseau de Pueylong
	C0206 O3300580 Le Valat des Gardies
	A0089 O33-0400 La Dourbie
	A0092 O33-0430 Le Trèvezel
	C0207 O3310500 Le Valat de Prunaret
	C0208 O3310530 Le Valat de Duzas
	DCE13 O3310560 Le Cruzoulous et ses affluents
	A0111 O3310630 Le ruisseau des Crozes

	C0209 O3310640 Le ruisseau des Cabrières
	A0114 O3320520 Le ruisseau du Viala
	C0210 O3320540 Le ruisseau du Bruel
	C0211 O3320560 Le ruisseau de Lavour
	C0285 O3320590 Le ruisseau de Saint-Gleys
	C0286 O3320600 Le ruisseau des Valettes
	C0287 O3320630 Le Roubieu
	A0103 O3320670 Le ruisseau de Brevinque
	A0157 O3330500 Le Durzon et ses affluents
	R185 O3340630 Le Bramabiau (ou le Bonheur)
	C0214 O3360500 Le ruisseau de la Granarié
	C0212 O3370500 Le ruisseau de Garène
	C0213 O3380500 Le Ravin des Rajals
	C0215 O3390510 Le ruisseau des Gours
	C0216 O3390590 Le ruisseau de Gazel
	A0094 O34-0400 Le Cernon à l'amont de sa confluence avec le Souzlon
	C0283 O3410620 Le ruisseau de Saute Bouc
	C0261 O3420500 Le ruisseau de Fourniou
	C0260 O3420540 Le ruisseau de Vertède
	C0267 O3430520 Le ruisseau de Valos
	A0158 O3440620 Le ruisseau de Brinhac et ses affluents
	C0263 O3440680 Le ruisseau de Rivaldiès
	C0262 O3450520 Le ruisseau de Falguières
	A0105 O3450530 Le ruisseau de Fouyrouse
	C0264 O3450540 Le ruisseau de la Salesse
	C0265 O3450560 Le ruisseau de Matazou
	C0266 O3450570 Le ruisseau de Rigoulet
Tarn Dourdou Rance	A0120 O3460560 Le ruisseau Lévéjac
	C0259 O3460610 Le ruisseau de Saint-Etienne
	C0258 O3460620 Le ruisseau de Combamen
	A0107 O3460660 Le ruisseau de Prat Long
	C0256 O3470500 Le ruisseau des Raspes
	C0255 O3470510 Le ruisseau Del Capou
	C0257 O3470530 Le ruisseau de la Valade
	A0106 O3470560 Le ruisseau de Lavandou
	R047 O3470590 Le ruisseau de Fâche Mousse
	A0108 O3490580 Le ruisseau de Saint-Cyrice
	C0252 O3490610 Le ruisseau de Las Combes
	C0253 O3490620 Le ruisseau des Coupadels
	C0254 O3490720 Le ruisseau de Cussac
	A0161 O3500600 Le Sarlenq et ses affluents
	C0068 O3500680 Le ruisseau de la Balusière
	C0069 O3500690 Le ruisseau du Rimoustel
	C0070 O3500700 Le ruisseau du Péras
	C0071 O3500710 Le ruisseau de la Bouffie
	C0072 O3500720 Le Rieu Sec

C0073 O3500740 Le ruisseau de Cambias
C0074 O3500780 Le ruisseau de Limbriac
A0162 O3500790 Le ruisseau de la Barraque et ses affluents
C0076 O3500880 Le ruisseau de Moulergues
C0075 O3500900 Le ruisseau de Mialet
C0077 O3500920 Le ruisseau de Moumayrienne
C0078 O3500930 Le ruisseau de Célieux
C0079 O3500940 Le ruisseau du Tanat
C0080 O3500950 Le ruisseau de Serre Mèje
S058 O35-0400 Le Dourdou (de Camarès) entre les confluences du Sarlenq et de la Nuéjouis
A0156 O35-0430 La Nuéjouis à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Dargou
A0099 O35-0460 La Sorgue à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Vailhauzy
C0064 O3510500 Le Ravin de Mayny
C0065 O3510510 Le Rec d'Ensalles
C0067 O3510520 Le ruisseau de Thalys
C0066 O3510530 Le ruisseau de Mont Frech
A0104 O3510580 Le ruisseau de Font Bassenq
C0081 O3510600 Le ruisseau de Roumagnou
C0082 O3510630 Le ruisseau de Mauriole
C0083 O3510640 Le ruisseau du Bibayrol
C0084 O3510660 Le ruisseau de Saussières
C0085 O3510670 Le ruisseau de Valazoubre
A0113 O3510710 Le ruisseau du Mas Nau
C0086 O3510730 Le ruisseau de Pierrefiche
A0116 O3510740 Le ruisseau de Dargou
C0090 O3520500 Le ruisseau du Planet
C0091 O3520510 Le ruisseau de Théronnels
C0092 O3520520 Le ruisseau des Crouzets
C0089 O3520530 Le ruisseau de la Fage
C0088 O3520540 Le ruisseau de la Combe
C0087 O3520550 Le ruisseau du Vivayrol
C0093 O3520570 Le ruisseau de Roquoybous
C0094 O3530500 Le ruisseau de Promillac
C0095 O3530510 Le ruisseau de Ladous
C0096 O3530520 Le ruisseau de Lauret
C0097 O3530530 Le ruisseau de Saint-Paul
C0098 O3530640 Le ruisseau de Ramayrand
C0099 O3530650 Le ruisseau de Cadernac
C0100 O3550500 Le ruisseau des Aillens
C0101 O3550570 Le ruisseau de Grays
N027 O3560540 Le Lèbre ou la Dèvre (commune de Cornus)
C0104 O3560560 Le ruisseau de Frayssinet
A0163 O3560590 Le Berlières
C0105 O3560600 Le Riou Frech
A0115 O3560610 La Fousette
C0130 O3560630 Le ruisseau du Mas Saint-Georges

C0131 O3560640 Le ruisseau de Bretou
C0106 O3560660 Le ruisseau des Cabanes
C0107 O3560670 Le ruisseau de Canabols
C0108 O3560690 Le ruisseau de Mas Calvi
C0109 O3560700 Le ruisseau du Vern
C0113 O3570500 Le ruisseau du Matas
C0110 O3570520 Le ruisseau de Rebouisses
C0111 O3570530 Le ruisseau de Layrolle
C0129 O3570540 Le ruisseau de Combe Farinelle
C0132 O3570550 Le ruisseau de Rose
C0112 O3570560 Le ruisseau du Congrou
A0100 O3570590 Le ruisseau d'Annou
C0133 O3570700 Le ruisseau de Barbayrou
C0114 O3570760 Le ruisseau de Vialache
C0115 O3570810 Le ruisseau de la Calm
A0119 O3570840 Le ruisseau de Versols
C0116 O3580540 Le ruisseau de la Lauze
C0117 O3580550 Le ruisseau de Truans
A0109 O3580570 Le ruisseau de Vailhauzy
A0088 O3581000 Le Ravin de Nougayrolles et ses affluents
C0134 O3590580 Le Maxillou
H005 O3610580 Le ruisseau de Bétouille et ses affluents
C0251 O3630520 Le ruisseau d'Artigues
C0250 O3630540 Le ruisseau de Couffinhals
C0062 O3640550 Le ruisseau des Besses
C0050 O3700520 Le ruisseau de Saint-Meen
C0052 O3700530 Le ruisseau de la Borie
DCE11 O3700550 Le Belmont (ou Rance de Couffouleux) et ses affluents
C0053 O3700610 Le Rajal
C0051 O3700620 Le ruisseau de Laimé
C0054 O3700640 Le ruisseau de Cadepau
C0056 O3700650 Le ruisseau de l'Albespy
C0057 O3700660 Le ruisseau de Prunelles
C0055 O3700670 Le Cruzet
C0058 O3700690 Le ruisseau de Costelongue
C0059 O3700710 Le Riviès
A0093 O37-0400 Le Rance du pont de Saint-Sernin-sur-Rance jusqu'à sa confluence avec le Gos
N026 O37-0400 Le Rance de sa confluence avec le ruisseau de la Borie jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Laimé
A0155 O3710500 Le Liamou
C0047 O3710530 Les Gazes
C0046 O3710540 Le ruisseau de Cruzet
C0044 O3710580 Le ruisseau de Las Fargues
C0045 O3710600 Le Ravin de Melou
C0048 O3710620 Le ruisseau de Peillaguet
C0043 O3710630 Le ruisseau de Badassou

C0042 O3710650 Le ruisseau de Costecalle
C0049 O3710680 Le ruisseau des Camps
A0117 O3720500 Le Toudoure
A0102 O3720700 Le ruisseau d'Avène (hameau de Saint-Amans-de-Lizertet, commune de Combret)
DCE07 O3730500 Le Théronnel et ses affluents
C0060 O3730610 Le ruisseau de Luzerp
A0101 O3730620 Le ruisseau d'Avène (village de La Claparède, commune de Laval-Roquecezière)
A0110 O3730670 Le ruisseau de Vignals
C0061 O3740500 Le ruisseau de Sibot
A0118 O3740530 Le Vernobre et ses affluents
A0522 O3750510 Le ruisseau des Oules et ses affluents
C0063 O3770500 Le ruisseau de Lamayous
A0147 O5000500 Le Verlenque
R049 O5000570 Le Verlencuze
A0138 O5010510 Le ruisseau de Tantayrou
S053 O5--0250 L'Aveyron en aval de la chaussée du moulin de Fan incluse (commune de Belcastel)
S054 O5--0290 Le Viaur en aval du barrage de Thuriès
A0127 O5--0290 Le Viaur de sa confluence avec le Bouzou jusqu'à la retenue de Pont-de-Salars
R053 O5040510 Le ruisseau de Brèves
R051 O5050520 Le ruisseau d'Altou
C0230 O5050580 Le ruisseau de Semmène
A0146 O5140500 Le Riou Nègre (affluent de l'Aveyron)
A0121 O5150500 La Maresque
R057 O5150510 Le ruisseau du Py
C0273 O5150540 Le ruisseau des Albarets
C0272 O5150550 Le ruisseau de Cabanelles
A0139 O5150580 Le ruisseau de Zahaux
C0275 O5160500 Le ruisseau de Longuetire
C0282 O5170590 Le ruisseau de Caral
A0144 O5180500 Le Lézert
A0133 O5200560 Le ruisseau de Gaumas
R054 O52-0400 L'Alzou en aval de sa confluence avec l'Alzure
R130 O5230580 Le ruisseau de Malpas
N025 O5241020 Le ruisseau de Calcomier
R061 O5250500 Le ruisseau d'Aubugues et ses affluents
C0268 O5250560 Le ruisseau de Pelayries
C0269 O5250590 Le ruisseau de la Vernhe
C0228 O5300690 Le ruisseau de Roque Civière
A0129 O5380560 Le ruisseau d'Angalie
C0233 O5380570 Le ruisseau de Bagar
A0136 O5380580 Le ruisseau de Malrieu et ses affluents
C0234 O5390500 Le ruisseau de Dalbin
R048 O5400590 Le ruisseau de Roustens
A0140 O5410500 Le ruisseau du Lagast et ses affluents

N024 O5410560 L'Hunargues et ses affluents
C0248 O5430630 Le ruisseau du Fraysse
C0249 O5430660 Le ruisseau de la Bessarède
R026 O5440500 La Durenque et ses affluents
C0247 O5440650 Le Riou Sec
C0244 O5450670 Le ruisseau de Connillou
C0246 O5450680 Le ruisseau de la Montarie
C0245 O5450700 Le Riou Nègre (affluent du Viaur)
A0141 O5450710 Le ruisseau du Saut
C0241 O5480520 Le ruisseau de Durmes
C0240 O5480590 Le ruisseau de la Batherie
A0145 O5490500 Le Lieux de Naucelle à l'amont de l'étang de Bonnefon
N099 O5490630 Le ruisseau de Pourcassès et ses affluents
C0237 O5500790 Le ruisseau de Rieusalès
S055 O55-0400 Le Lézert à l'aval de la chaussée du Valadier
A0124 O5510500 Le lieux de Villelongue
C0235 O5510510 Le ruisseau du Cambou de Guimard
C0236 O5510520 Le ruisseau du Cambou de la Capelle
C0280 O5510630 Le ruisseau de Bourret
C0238 O5520500 Le Riou Majou
A0131 O5520510 Le ruisseau de Cardau
A0130 O5520610 Le ruisseau de la Prade et ses affluents
A0170 O5540500 Le ruisseau de Rayet (ou le Jaoul) à l'amont du barrage du moulin de Parayre
C0239 O5540520 Le ruisseau de Lourtal
A0137 O5540600 Le ruisseau de Marsals
R058 O5540670 Le Rioucros
R059 O5550520 Le ruisseau de Sauzet
A0132 O5550530 Le ruisseau de Planèzes et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau de l'Hom et de ses affluents
C0271 O5550710 Le ruisseau de Granouillet
C0270 O5550730 Le Riou Sec
A0545 O5560660 Le ruisseau de Portoux et ses affluents
A0546 O5560670 Le Moulinel et ses affluents
A0559 O5600530 La Baye et ses affluents
MA0061 O56-0400 Le Cérou à l'aval du barrage de Saint-Géraud
A0530 O5620560 Le Riou Nègre (affluent du Cérou) et ses affluents
A0544 O5660750 Le ruisseau de Bonnan et ses affluents
A0563 O5670500 La Seye et ses affluents, à l'exclusion de la Seye à l'aval du pont du moulin de Breil
A0539 O5670710 Le ruisseau de Lauger à l'amont du Rec Prastié
A0558 O5680500 La Bonnette et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Bagnères (inclus)
A0560 O5680650 Le ruisseau de Laval et ses affluents
A0561 O5680670 Le ruisseau de Rigail (ou Fourtounas) et ses affluents
MA0062 O57-0400 La Vère à l'aval du barrage de Fonroque (commune de Cagnac-les-Mines)
A0536 O5710540 Le ruisseau de Saint-Hussou
A0538 O5730500 Le ruisseau du Rô Oriental et ses affluents à l'amont pont de la D 1

	A0537 O5740520 Le ruisseau Rô Occidental et ses affluents à l'amont du pont de la D 964
	A0531 O5740730 L'Audoulou et ses affluents
	MA0063 O5760500 Le ruisseau de Rieumet
	MA0064 O5770600 Le ruisseau de Cabertat
	MA0065 O5770650 Le ruisseau de Longues Aygues
	MA0066 O58-0400 La Lère (ou ruisseau de la Lère Morte) à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Coffinié
	A0562 O58-0400_z Les affluents de la Lère (ou ruisseau de la Lère Morte) à l'amont du pont de la D 17 à Caussade
	MA0067 O5850500 Le ruisseau de la Tauge
	MA0068 O5870560 Le Grand Mortariou
Agout	C0035 O4010500 Le ruisseau d'Escandes
	C0038 O4010530 Le ruisseau de Meynaud
	C0036 O4010540 Le ruisseau des Bessèdes
	C0034 O4010550 Le ruisseau de Gabaude
	C0037 O4010560 Le ruisseau du Pioch
	C0033 O4010580 Le ruisseau de Bec
	C0032 O4010590 Le ruisseau du Garouty
	C0031 O4010610 Le ruisseau de Gauget
	C0030 O4010630 Le ruisseau de la Combe
	C0029 O4010640 Le ruisseau de Bessière
	C0127 O4010670 Le ruisseau de Sécun
	H028 O4010690 Le ruisseau des Planquettes
	A0547 O4020630 Le Greissentous et ses affluents
	A0548 O4--0250 L'Agout et ses affluents à l'amont de la prise d'eau EDF de Fraysse-sur-Agout
	N090 O4030500 Le Viau et ses affluents en amont de sa confluence avec le Grelle
	C0028 O4050500 Le ruisseau de Peyre Male
	C0126 O4050610 Le ruisseau de Salavert
	N093 O4050630 Le Rec Rouge et ses affluents
	N074 O4050680 Le Rec del Mouli
	A0529 O4060500 Le Falcou et ses affluents à l'amont de la prise d'eau EDF
	A0535 O4060530 Le ruisseau des Agrès (ou la Teillouse) et ses affluents à l'amont de la prise d'eau EDF
	A0528 O4060630 Le ruisseau du Verdier et ses affluents
	N091 O4060720 Le ruisseau du Terral
	A0524 O41-0430 Le Gijou et ses affluents de l'usine hydroélectrique de Combe Fumade (commune de Gijounet) au barrage de Rocalet
	N101 O4200600 Le ruisseau de l'Houlette et ses affluents
	A0516 O42-0400 La Durenque et ses affluents à l'amont de sa confluence avec la Durencuse (incluse)
	N089 O4210670 Le ruisseau de Las Lagues
	C0024 O4240500 Le ruisseau de Puech du Fau et ses affluents
	C0025 O4240520 Le ruisseau de la Blazié et ses affluents
	C0027 O4240560 Le ruisseau de la Mengararié et ses affluents
	N075 O4300700 Le ruisseau de Merlaussou et ses affluents
	A0552 O4300750 Le ruisseau de Camblades et ses affluents
	N076 O4300800 Le ruisseau des Fontanelles
	N077 O4300840 Le ruisseau de Sarrautric

N078 O4300880 Le ruisseau de Rieubon
N092 O43-0400 Le Thoré et ses affluents en amont de sa confluence avec le Beson (inclus)
A0523 O43-0430 L'Arn et ses affluents à l'amont du lac de Saint Peyres, à l'exclusion du ruisseau de Banès de Cors* et de ses affluents*
A0519 O4310520 Le ruisseau des Peyreillès et ses affluents
N100 O4310590 Le Candessous et ses affluents en aval de sa confluence avec l'Enbarthe (inclus)
A0532 O4310590 Le Candessous et ses affluents à l'amont du barrage de l'Espinassotte
N079 O4310850 Le Rieuvergnet
N080 O4310930 Le ruisseau de la Truite et ses affluents
N081 O4320580 Le ruisseau de Lestrèpe
N082 O4320610 Le ruisseau de Rieucros
N176 O4321040 Le Bousquet et ses affluents
DCE42 O4340500 Le ruisseau de Banès de Cors et ses affluents
A0526 O4340510 Le ruisseau de Nègeurieu et ses affluents
C0125 O4340530 Le ruisseau de Peyroux et ses affluents
A0533 O4351100 Le ruisseau de Puech Balmes et ses affluents
A0514 O4370500 L'Arnette et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le Rieumajou (inclus)
N085 O4370590 Le Ladoux
N084 O4370620 Le Rieussoule
N083 O4380630 Le ruisseau de Saint-Mauri
N086 O4380750 Le ruisseau d'Aigüefonde
A0518 O45-0400 Le Sor et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Sourette (inclus)
A0525 O4510510 Le ruisseau d'Orival et ses affluents à l'amont de la chaussée de la Bouriette
N072 O4530560 Le ruisseau des Avaris et ses affluents
A0551 O4530630 Le ruisseau de Malric et ses affluents
A0550 O4540510 Le Taurou et ses affluents à l'amont du pont de l'Albarède (commune de Dourgne)
A0527 O4540570 Le Sant et ses affluents
N073 O4550500 Le Bernazobre et ses affluents en amont de sa confluence avec le Mouscaillou* (exclu)
A0520 O4550540 Le ruisseau du Mouscaillou et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de la Prune (inclus)
A0515 O47-0400 Le Dadou et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau l'Ambias (inclus)
A0534 O4710500 L'Oulas et ses affluents à l'amont du barrage de Paulinet
N094 O4720560 Le ruisseau de Besoubre
N097 O4720610 Le Dadounet et ses affluents
C0040 O4730500 Le ruisseau de Teille et ses affluents
N096 O4730540 Le ruisseau des Bardes et ses affluents
N095 O4730680 Le Rieu de l'Aze et ses affluents
N098 O4740530 Le ruisseau de Bezan et ses affluents
C0039 O4740730 Le Lèzert (ou ruisseau de Castelfranc) et ses affluents

* Les tronçons ainsi mentionnés sont listés séparément.

Fait le 7 octobre 2013.

H.-M. Comet

